

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BÉTHUNE-BRUAY,
ARTOIS-LYS ROMANE**

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

REUNION DU 27 SEPTEMBRE 2022 – 19 H 00

SALLE DU 5EME ETAGE – HOTEL COMMUNAUTAIRE DE BETHUNE

PROCÈS-VERBAL

Le mardi 27 septembre 2022, à 19 H 00, le Conseil Communautaire s'est réuni, en l'Hôtel Communautaire de Béthune, sous la Présidence de Monsieur GACQUERRE Olivier, Président de la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane en suite d'une convocation en date du 21 septembre 2022, dont un exemplaire a été affiché à l'Hôtel Communautaire.

ETAIENT PRESENTS :

GACQUERRE Olivier, LECONTE Maurice, LAVERSIN Corinne, LEMOINE Jacky, GAQUÈRE Raymond, SCAILLIEREZ Philippe, DAGBERT Julien, THELLIER David, DEROUBAIX Hervé, SOUILLIART Virginie, DE CARRION Alain (à partir de la question 6), IDZIAK Ludovic, PÉDRINI Léo, CHRETIEN Bruno, COCQ Bertrand, DEBAS Gregory, DEBUSNE Emmanuelle, DELANNOY Alain, DEPÆUW Didier, DRUMÉZ Philippe, DUCROCQ Alain, DUHAMEL Marie-Claude, DUPONT Jean-Michel, GIBSON Pierre-Emmanuel, HENNEBELLE Dominique, LECLERCQ Odile, LEFEBVRE Nadine, MANNESSIEZ Danielle, MEYFROIDT Sylvie, MULLET Rosemonde, OGIEZ Gérard, SELIN Pierre, ALLEMAN Joëlle, BARROIS Alain, BARRÉ Bertrand, BERROYER Béatrice, BERROYER Lysiane, BERTOUX Maryse, BEVE Jean-Pierre, BLONDEL Marcel, BOMMART Émilie, BOULART Annie, BOUVART Guy, BRAND Hervé, CANLERS Guy, CARINCOTTE Annie-Claude, CASTELL Jean-François, LANNES Daniel, CORDONNIER Francis, CRETEL Didier, DEFEBVIN Freddy, DELEPINE Michèle, DELETRE Bernard, DELHAYE Nicole, DELPLACE Jean-François, DELPLANQUE Émeline, DEMULIER Jérôme, DESSE Jean-Michel, DEWALLE Daniel, DISSAUX Thierry, DOMART Sylvie, DOUVRY Jean-Marie, DUBY Sophie, DUMONT Gérard, BRAEM Christel, ELAZOUZI Hakim, FLAJOLLET Christophe, GAROT Line, GLUSZAK Franck, HANNEBICQ Franck, HENNEBELLE André, LEFEBVRE Marie-Paule, ROYER Brigitte, IMBERT Jacqueline, JURCZYK Jean-François, LECOMTE Maurice, LEGRAND Jean-Michel, LELEU Bertrand, LEVEUGLE Emmanuelle, LOISEAU Ginette, LOISON Jasmine, MACKÉ Jean-Marie, MAESELE Fabrice, MALBRANQUE Gérard, MARCELLAK Serge, TRACHE Christelle, MATTON Claudette, MERLIN Régine, MILLE Robert, MOYAERT Dorothée, NEVEU Jean, NOREL Francis, PAJOT Ludovic, PERRIN Patrick, PHILIPPE Danièle, PICQUE Arnaud, PROOT Janine, PRUD'HOMME Sandrine, PRUVOST Jean-Pierre, WOZNY Isabelle, QUESTE Dominique, ROBIQUET Tanguy, SAINT-ANDRÉ Stéphane, SANSEN Jean-Pierre, SGARD Alain, SWITALSKI Jacques, TOURSEL-DERUELLE Karine, VERDOUCQ Gaëtan, VERWAERDE Patrick, VIVIEN Michel, VIVIER Ewa, VOISEUX Dominique, WILLEMANT Isabelle

PROCURATIONS :

BOSSART Steve donne procuration à DAGBERT Julien, DELELIS Bernard donne procuration à GAQUÈRE Raymond, DE CARRION Alain donne procuration à IDZIAK Ludovic (jusqu'à la question 5), DELECOURT Dominique donne procuration à DRUMÉZ Philippe, BERTIER Jacky donne procuration à PÉDRINI Léo, BLOCH Karine donne procuration à LEMOINE Jacky, CLAREBOUT Marie-Paule donne procuration à THELLIER David, DECOURCELLE Catherine donne procuration à OGIEZ Gérard,

DESQUIRET Christophe donne procuration à MEYFROIDT Sylvie, FIGENWALD Arnaud donne procuration à LEFEBVRE Nadine, FONTAINE Joëlle donne procuration à LEGRAND Jean-Michel, FOUCAULT Gregory donne procuration à DEBUSNE Emmanuelle, FURGEROT Jean-Marc donne procuration à DUCROCQ Alain, HEUGUE Éric donne procuration à SELIN Pierre, MARGEZ Maryse donne procuration à MERLIN Régine, TASSEZ Thierry donne procuration à SANSEN Jean-Pierre, TOMMASI Céline donne procuration à DEBAS Gregory, WALLET Frédéric donne procuration à DELHAYE Nicole

ETAIENT ABSENTS EXCUSES :

BERRIER Philibert, EDOUARD Éric, BECUWE Pierre, BEUGIN Élodie, CLEMENT Jean-Pierre, CLERY Véronique, COCQ Marcel, DASSONVAL Michel, DELANNOY Marie-Josèphe, FLAHAUT Jacques, FLAHAUT Karine, FLAJOLET André, HOLVOET Marie-Pierre, HOUYEZ Chloé, LEFEBVRE Daniel, LEVENT Isabelle, OPIGEZ Dorothée, PREVOST Denis, RUS Ludivine, TAILLY Gilles, TOURTOY Patrick, TRACHE Bruno

Monsieur IDZIAK Ludovic est élu Secrétaire,

La séance est ouverte,

Olivier GACQUERRE

Chers collègues, je vous propose de prendre place. Nous avons le quorum. Nous allons donc pouvoir démarrer nos travaux. Vous voyez des images animées, c'est normal puisqu'en introduction de ce Conseil communautaire, je vais laisser la parole à notre Conseillère communautaire déléguée Emmanuelle Debusne qui va donc vous parler de la Charte Handicap et d'un nouveau service qui est en cours de déploiement sur la Communauté d'Agglomération et un service que vous pourrez voir en direct puisque'une démonstration sera faite. Vous pourrez également le déployer et ce, gratuitement dans vos communes, c'est donc ce que va vous présenter Emmanuelle sur le temps d'une dizaine de minutes.

Présentation de l'outil ACCEO par Monsieur GUISET

Emmanuelle DEBUSNE

Merci, Monsieur le Président, bonsoir à tous. La Communauté d'Agglomération porte une Charte Handicap qui se traduit chaque année par de nombreuses actions en particulier sur le champ de l'accessibilité des services publics aux personnes en situation de handicap. Une déclinaison très récente a consisté pour l'agglomération à se doter de la solution ACCEO. ACCEO est une solution d'accessibilité téléphonique et physique permettant au public sourd ou malentendant d'échanger gratuitement avec tous les établissements accessibles. ACCEO est une solution bien connue et déployée dans de nombreuses collectivités et établissements en France. ACCEO fonctionne sur la base de deux applications : une application grand public gratuite pour les usagers et téléchargeable très facilement ; une application pro dont l'accès est donné aux établissements qui intègrent le dispositif. ACCEO permet a minima l'accessibilité téléphonique des établissements, mais aussi l'accessibilité physique si l'établissement se dote, comme c'est le cas pour les principaux sites de la Communauté d'Agglomération, d'un équipement type tablette. ACCEO permet de mobiliser en moins de trente secondes via l'application des interprètes en langue des signes ou des traducteurs pour la transcription instantanée par écrit de la parole. Le service est accessible du lundi au vendredi de 9h à 17h30 et le samedi matin. Nous avons fait le choix de déployer cet outil dans les établissements intercommunaux, mais aussi de le proposer gratuitement aux 100 communes, permettant ainsi de rendre accessibles les mairies, les CCAS, les médiathèques ou crèches municipales, les agences postales communales. Je précise que le déploiement de l'outil s'accompagne de formations. La prochaine session aura d'ailleurs lieu ce mercredi. 30 personnes y sont inscrites, 160 personnes en ont déjà bénéficié. À ce jour, 49 communes de la Communauté d'Agglomération ont rejoint cette dynamique et

identifié les établissements à rendre accessibles via ACCEO, ce qui représente 133 établissements communaux. Avant de laisser la parole à Monsieur Allard, directeur, et Monsieur Guizet en visio, je vous précise les éléments attendus des communes qui souhaiteraient faire ce pas supplémentaire en termes d'accessibilité. Je vais laisser dans le fond de la salle une fiche de déploiement où on vous demande la liste des établissements avec adresses et numéros de téléphone, les coordonnées d'un référent au sein de la commune, le logo de la commune en haute définition. Vous pouvez les prendre et ensuite vous pourrez les adresser à Aline Louchart cela vous permettra un peu de cibler les établissements de votre commune dans lesquels vous voulez déployer ce dispositif. Pour conclure, je précise que la déficience auditive concerne 10 millions de Français et ce nombre croît sous l'effet du vieillissement de la population, mais aussi avec l'augmentation des nuisances sonores. Je laisse maintenant la parole à Monsieur Allard et Monsieur Guizet pour une démonstration en vision.

Julien ALLARD

Bonsoir à tous, Julien Allard, directeur d'ACCEO. Pour commencer, est-ce qu'on m'entend correctement dans la salle ?

Olivier GACQUERRE

En langage des signes, on fait comment ? En tout cas, c'est oui.

Julien ALLARD

Je vous propose de partager directement mon écran, je vous fais une démonstration de la solution pour que le sujet soit plus clair pour tout le monde. Avant de commencer, dans la démonstration que je vais vous faire, quand met en place la solution ACCEO dans des établissements comme les vôtres, on met en place quatre chemins d'accès différents. Les deux premiers chemins d'accès que je vais vous montrer, c'est pour l'accessibilité téléphonique de tous les établissements et services sous votre compétence, je vais vous montrer un troisième chemin d'accès qui va être la transition entre l'appel téléphonique et l'accueil en face à face et un quatrième chemin d'accès qui est 100 % dédié à l'accueil en face à face. Je vous partage donc mon écran, directement sur le site Internet concerné, vous le voyez ici en appelant le pictogramme en rapport avec la société, ce qui va donner l'information au citoyen concerné que l'ensemble des services sont rendus accessibles via une solution et permettent aussi au citoyen sourd d'être complètement autonome dans sa communication, donc la personne sourde clique sur ce pictogramme, elle va arriver sur une interface aux couleurs de vos établissements dans laquelle la personne sourde va pouvoir faire le choix de l'établissement ou le service qu'elle a besoin de contacter au téléphone. Vous le voyez dans l'interface, vous avez l'Hôtel communautaire, vous avez une multitude de listes déroulantes et vous voyez ici en bas de page que je vais arriver sur une liste où vous retrouvez toutes les villes de la Communauté d'Agglomération, ce qui va permettre à une personne sourde de contacter la ville dont elle a besoin et le service dont elle a besoin. Plus précisément, je vais vous faire une petite démonstration sur le site d'Haillicourt. Vous voyez, j'ai sélectionné directement la ville d'Haillicourt dans l'interface et en dessous, je peux choisir le service que j'ai besoin de contacter sur la compétence de la ville. Par exemple mairie ou CCAS de la ville, je lance un appel, l'application ACCEO s'ouvre sur le support informatique de la personne sourde. Dans le chemin que je vous montre là, on est vraiment à la place du citoyen sourd donc l'application ACCEO va s'ouvrir et dans l'application ACCEO, la personne sourde ou malentendante va choisir son mode de communication. Vous le voyez ici, vous avez trois modes de communication qui s'affichent, le premier que vous voyez sur la gauche c'est la transcription instantanée de la parole. Cela permet la communication à distance avec une personne sourde ou malentendante qui sait parler ou même une personne âgée. Deuxième mode de communication, la visio-interprétation en langue des signes française, donc pour communiquer avec un citoyen sourd qui s'exprime en langue des signes et troisième mode de communication, le visio-codage LPC qui est souvent un mode de communication utilisé par les enfants qui naissent sourds et qui sont en cours d'apprentissage de la parole. Je vous fais une première démonstration en langue des signes française, donc je clique sur langue des signes française et en moins de 30 secondes, un opérateur-interprète de chez ACCEO va décrocher. « Bonjour, madame, c'est Julien. Je fais une petite démonstration. Est-ce que tu peux

traduire mes propos ? On y va. » Dans la démonstration que je vous fais, vous me voyez apparaître dans la petite fenêtre qui est ici, mais bien évidemment normalement c'est l'usager sourd ou malentendant qui apparaît dans cette fenêtre. On va dire que dans cette démonstration, je suis à votre place à vous, agents de la commune donc de votre côté, vous avez le téléphone qui sonne comme si vous aviez une communication avec n'importe quel citoyen, vous décrochez votre téléphone, vous vous exprimez directement à l'oral et ce que vous voyez à l'écran en direct, c'est ce que voit le citoyen sourd à distance sur son écran. Donc tous vos propos à l'oral lui sont directement traduits en langue des signes. Comment cela se passe dans l'autre sens ? Le citoyen sourd s'exprime en langue des signes, l'opérateur interprète ACCEO que vous voyez et qui est équipé d'un micro-casque, va directement traduire en oral français les propos émis par la personne sourde et vous, de l'autre côté au téléphone, vous avez la traduction en oral français en direct. Petit exemple, bien évidemment, on est en double visio donc vous n'allez pas entendre la voix de l'interprète ACCEO, mais je vais vous traduire ce que je dis bien évidemment. « Bonjour. Comment allez-vous ? » Tout cela pour vous expliquer tout simplement que quand vous êtes en relation téléphonique avec une personne sourde à distance, donc entre vous et la personne sourde, il y a l'opérateur-interprète ACCEO qui dans un sens prête sa voix à la personne sourde pour communiquer avec vous au téléphone et dans l'autre sens prête ses mains à votre agent d'accueil pour communiquer à distance avec le citoyen sourd. « Merci pour la traduction, je me reconnecte dans deux minutes via l'application grand public. Merci, au revoir. » C'était un premier chemin d'accès avec un premier mode de communication. Deuxième chemin d'accès, cela va se passer directement sur le site Internet ACCEO. Vous le voyez directement, j'ai une rubrique de recherche par logo, vous retrouvez le logo de la Communauté d'Agglomération, ce qui va inviter la personne sourde qui connaît déjà ACCEO à cliquer sur votre logo directement sur notre site et en cliquant sur votre logo, elle va retrouver la même interface de communication que celle que vous avez vue sur le site. Ce qui va permettre de la même façon à la personne sourde de faire son choix sur l'établissement qu'elle a besoin de contacter, même principe, je recommence la démonstration, mais cette fois je vais changer de mode de communication. Donc pareil, commune d'Haillicourt, le CCAS par exemple, je lance l'appel. L'application s'ouvre, et on va se mettre dans la peau d'une personne sourde ou malentendante qui sait parler ou même une personne âgée avec une baisse d'audition. Dans ce cas, la personne va utiliser le mode de transcription que vous voyez ici. Je clique sur transcription et de la même manière, en moins de 30 secondes, il y a un opérateur qui décroche pour vous accompagner. « Bonjour madame, c'est Julien. Je fais une petite démonstration. Si tu peux transcrire mes propos. On y va. » Donc exactement le même principe, je suis toujours à la place de votre agent d'accueil. Je décroche le téléphone de mon côté, je m'exprime à l'oral et en direct, tous mes propos sont retranscrits à la vitesse de la parole. Ce qui va permettre au citoyen sourd ou malentendant qui sait parler de son côté de lire vos propos sur son écran.

Olivier GACQUERRE

Je le dis pour vos vœux à la population, cela fonctionne en direct. C'est aussi une application possible.

Julien ALLARD

Exactement, tout à fait. Petite particularité, quand vous êtes au téléphone avec une personne sourde ou malentendante qui sait parler, votre agent d'accueil de son côté va entendre la voix de la personne sourde parce qu'elle sait parler. Donc ce sont uniquement ses propos à lui qui sont retranscrits à la vitesse de la parole et la personne sourde n'a plus qu'à lire sur son écran. « Merci pour la transcription, à bientôt. » Je vous ai donc montré les deux premiers chemins d'accès qui permettent l'accessibilité téléphonique des établissements et services sous votre compétence, je vais vous montrer un troisième chemin d'accès qui est la transition entre l'appel téléphonique et l'accueil en face à face. Je change de caméra pour que vous puissiez me voir correctement. Cela va se passer directement sur le mobile de la personne sourde. Vous le voyez, directement sur le mobile de la personne sourde, elle télécharge l'application ACCEO qui est complètement gratuite pour elle, elle va arriver dans une application où elle pourra retrouver les différents sites rendus accessibles via notre solution via une recherche par logo, donc dans la recherche, je vais pouvoir affiner ma recherche et aller dans la catégorie « villes-métropoles ». Taper directement le nom de la Communauté d'Agglomération, ici directement vous retrouvez le logo de la Communauté

d'Agglomération, je clique dessus, et de la même manière je fais mon choix sur l'entité que j'ai besoin de contacter dans l'application, je vais me remettre sur la ville d'Haillicourt. Je sélectionne la mairie et le CCAS, je lance un appel, donc sur mon application apparaissent toujours les différents modes de communication : transcription, langue des signes, codage LPC, je clique sur « langue des signes française », et en moins de 30 secondes, j'ai un opérateur qui va décrocher. « C'est encore Julien, je continue ma démonstration, si tu peux traduire mes propos. » Imaginons que je suis à l'accueil de l'un de vos établissements, je suis toujours à la place de l'agent d'accueil, et j'ai la personne sourde ou malentendante en face de moi. Encore une fois, c'est la personne sourde qui arrive avec la solution sur son Smartphone. Je m'exprime directement à l'oral et en direct, tous mes propos sont traduits en langue des signes pour la personne sourde qui est en face de moi. Dans l'autre sens, je vais pouvoir reprendre la peau d'un citoyen sourd ou malentendant, je vais m'exprimer en langue des signes française et vous allez entendre la traduction en temps réel comme si on était en situation réelle en face à face. Voilà donc le principe. Vraiment l'avantage de l'application grand public, c'est que cela permet à un citoyen sourd ou malentendant, soit de vous appeler en mobilité comme n'importe quelle personne donc elle peut utiliser son Smartphone pour vous appeler directement, soit de venir à votre rencontre en face à face dans un de vos établissements et d'échanger avec vous en face à-face via son application grand public. « Merci pour la traduction, à bientôt. » Pour finir, dernier chemin d'accès, cela va encore une fois se passer sur mon écran. De votre côté, vous pouvez utiliser une application professionnelle que vous voyez ici qui s'appelle ACCEO-Pro que vous installez sur vos supports informatiques. Peu importe le support informatique : PC, tablette, Smartphone, cela marche sur n'importe quel support informatique. L'idée même est que l'on peut aller très loin dans l'accessibilité parce que par exemple un agent de police municipale qui est dans la rue et qui a besoin d'échanger avec un citoyen sourd, il a l'application directement sur son Smartphone et il peut échanger dans la rue directement avec un citoyen sourd. Vous avez un identifiant et un mot de passe, vous vous connectez à la solution, vous cliquez sur « libre-service » bien évidemment et vous avez toujours accès à la langue des signes, à la transcription et au codage LPC. Encore une fois, sur cette application professionnelle, cette fois c'est l'agent d'accueil qui sollicite directement la plateforme ACCEO pour accompagner le citoyen sourd ou malentendant qui se présente à l'accueil d'un établissement. Je vous ai tout dit sur ACCEO, la démonstration est finie. Je ne sais pas si vous avez des questions.

Olivier GACQUERRE

Merci pour votre présentation, vous avez donc compris que soit quelqu'un vient à nous et dans nos services publics, nous pouvons trouver un tiers de confiance qui va donc faire la traduction et faciliter la compréhension. Cas concret, nous avons des gens qui sont venus ici à l'Agglomération pour avoir des explications sur la facture d'eau, ils étaient donc venus avec une liste de questions parce que malentendants et ayant peur de ne pas se faire comprendre. Finalement on a pu leur répondre grâce à cet outil et ils ont posé d'ailleurs beaucoup plus de questions. C'est donc une aide finalement pour rendre le service public, soit nous l'avons directement, soit comme cela a été exprimé, les habitants peuvent venir avec leur Smartphone et avoir le service directement sur leur Smartphone. Ce qui est proposé aujourd'hui, c'est de venir vous rencontrer pour les communes qui ne seraient pas encore rentrées dans le dispositif. Je le redis, une convention a été signée par l'Agglomération donc le coût est pris en charge par l'Agglomération et le service est élargi à l'ensemble des services publics du territoire et donc de vos communes. Bien évidemment, l'objectif pour nous est de 100 % des communes participantes. Je pense que cela aide tout le monde, y compris celui ou celle qui rend le service et qui se retrouve parfois dans une situation un peu démunie quand il a en face de lui un habitant qui a besoin de se faire comprendre et avec lequel on a du mal à communiquer. Je voudrais donc remercier les services et bien sûr ACCEO. Je pense qu'on va peut-être pouvoir les libérer, on va vous remercier, merci pour votre présentation.

Julien ALLARD

Merci à vous et en tout cas n'hésitez pas à nous contacter pour qu'on vous accompagne dans le déploiement auprès des communes, ce sera avec grand plaisir.

Olivier GACQUERRE

Je me doute, merci beaucoup. Merci Monsieur Guiset, merci Monsieur Allard.

Stéphane GUISET

À bientôt, au revoir.

Olivier GACQUERRE

Merci à Emmanuelle, merci aux services. Cela a été redit, il y a une petite feuille qui est donc dans le fond de la salle du Conseil, vous pourrez commencer à la remplir. Si vous levez la main, on peut peut-être vous les donner. J'imagine qu'entre deux, vous pouvez peut-être même les remplir ce soir. Est-ce qu'il y a des communes qui n'étaient pas encore au courant du dispositif ? Tout le monde était au courant ? Je pense que cela valait le coup que l'on fasse au moins la démonstration, c'est intéressant. On va donc vous remettre les documents pour qu'on puisse développer au fur et à mesure. Quand je parlais des vœux, je parlais des réunions publiques, le télétexte, cela marche bien parce que c'est transcrit par quelqu'un derrière. C'est impressionnant parce que cela va vite, mais cela ne garde rien d'enregistré. Je parle de la confidentialité. Cela aussi, c'est un sujet qui peut se poser, ils ne gardent pas en mémoire la conversation évidemment. Tu veux donner une petite dernière information ?

Emmanuelle DEBUSNE

Dernière petite information, quand on parle de handicap, on parle d'inclusion, et chaque année, il y a une manifestation nationale qui se déroule, cela s'appelle « Duoday », c'est un duo pendant une journée. C'est une personne qui n'a pas de handicap qui accueille une journée une personne avec un handicap pour partager sa journée de travail. Cette année, les techniciens de l'Agglomération ont joué le jeu et je pense que si je ne me trompe pas, 17 personnes se sont portées volontaires pour accueillir une personne porteuse d'un handicap. Je pense que Monsieur Dagbert a déjà aussi participé à cet échange dans des années antérieures. Ce serait souhaitable et ce serait bien que dans les années futures, on puisse aussi le développer dans les communes puisque beaucoup d'entre vous ont des établissements médico-sociaux et je pense qu'une journée d'échange, c'est très riche pour nous et très riche aussi pour eux. On peut se rendre compte qu'ils sont en difficulté, mais ils ont beaucoup de capacités également. C'est donc un petit point, on aura le retour sûrement des techniciens de l'Agglomération prochainement après cette journée.

Olivier GACQUERRE

Si chaque commune ce jour-là accueille une personne en découverte sur les métiers et les missions publiques desservies, cela peut être passionnant, cela peut être très intéressant. Pour eux aussi, aider des personnes qui sont en situation de handicap, à découvrir le milieu professionnel, le milieu du travail.

Emmanuelle DEBUSNE

Et vous allez aussi découvrir leurs capacités. C'est vrai que dans les communes, je pense que c'est encore plus facile qu'à l'Agglomération parce que dans les services techniques ou dans les services de restauration, dans les services d'entretien, ils ont énormément de capacités, donc je pense que cela peut être une expérience très riche. Merci beaucoup.

Olivier GACQUERRE

Merci en tout cas, et merci à vous parce que je sais qu'ici tout le monde est attaché à ces valeurs, donc merci. Merci Emmanuelle. Je le disais tout à l'heure en Bureau communautaire, avant de démarrer je voudrais rendre aussi quelques hommages. L'été a été une période cruelle aussi pour certaines familles et

quelques-uns de nos amis nous ont quittés. Bien évidemment, vous penserez peut-être à Jacques Napieraj qui est décédé le 24 juillet, il avait 72 ans. Vous connaissez son parcours, 43 ans maire d'Isbergues de 1977 à 2020. Quelqu'un qui est devenu maire à l'âge de 27 ans, c'était un des plus jeunes maires de France à l'époque et il avait initié les premiers rapprochements de communes puisque c'est lui qui avait initié la fusion avec Molinghem et Isbergues, le rapprochement qui a été effectif dès 1995. Il était aussi tourné vers les autres en tant que Conseiller général œuvrant dans son canton, celui de Norrent-Fontes, de 2008 à 2015, il a été également, vous le savez, un Président de l'intercommunalité notamment à la Communauté de Commune Artois-Flandre de 2000 à 2016 et il a fait un dernier mandat à nos côtés puisqu'il était après la fusion en 2017 Vice-président de l'Agglomération en charge du projet de territoire, de la territorialisation et de l'aide aux communes. C'est quelqu'un qui forcément ne nous laissait jamais indifférent avec sa forte personnalité. On pense bien évidemment à sa famille.

On a eu aussi à déplorer le départ d'Isabelle Vermuse qui était la première adjointe à Violaines. Comme vous le savez, Présidente de l'AFR. Elle était clerc d'huissier, elle est partie dans sa 60^e année, c'était le 29 juin, quelques jours plus tôt avant Jacques et qui était également représentante de sa commune. Elle faisait beaucoup de choses elle aussi, pour sa commune et elle était notamment la représentante de Violaines ici dans les commissions Cohésion Sociale et Services du Quotidien et Administration Générale et Territoriale.

On a eu aussi le départ de Loïc Bléard, qui était Conseiller délégué à la mairie d'Hinges et qui est décédé à l'âge de 42 ans après avoir combattu dignement une grave maladie, comme on dit pudiquement. Lui aussi, on pense à sa famille et à sa petite Margot qu'il aimait particulièrement et qu'il a préparée.

Enfin, Gabriel Macquart qu'on regrette et qui est décédé également. Conseiller municipal délégué d'ailleurs je crois de Mont-Bernanchon, il a travaillé également comme technicien chez Roquette, il avait 58 ans et nous a quittés le mardi 9 août. Ce sont tous des gens qui ont donné beaucoup de leur temps et de leur énergie pour les autres et qui étaient donc engagés dans la gestion de nos cités, de nos communes donc pour eux, pour leur mémoire et bien sûr pour leurs familles, en soutien à leur famille, je vous propose une minute de silence et qu'on puisse se lever. Merci beaucoup. Deux présentations de communes ce soir, dans l'ordre alphabétique : Barlin, puis Violaines. Jean-François est là. Pour Barlin, c'est Gérard Dumont qui va s'exercer s'il veut bien s'approcher du micro. Gérard, on doit venir devant pour que tout le monde puisse te découvrir en même temps. En binôme, c'est encore mieux.

Gérard DUMONT

Le 14 mai 1720, Delphine Bournonville épousa Alexandre Demailly, Colonel d'infanterie et lui apporte en mariage la terre de Barlin qui fut achetée en 1736 pour 62 000 livres. Les seigneurs de Barlin habitaient alors un château qui se trouvait entre l'école Ferry et l'actuelle mairie, un souterrain reliait, paraît-il, ce château au château féodal d'Olhain.

Isabelle WILLEMANT

Chers collègues, Barlin est aujourd'hui une ville agréable de 7 588 habitants. Fière de son passé et de son habitat minier, Barlin compte sept écoles, un collège, de nombreux services publics.

Gérard DUMONT

Ville dynamique, Barlin sait compter sur ses nombreux commerces, entreprises et services présents tant en centre-ville que sur la zone d'activité de notre Agglomération, 70 associations et le soutien indéfectible de la mairie, que ce soit en matière d'infrastructures et d'accompagnement dans le sport, les activités de loisirs, ou d'entraide à la population.

Isabelle WILLEMANT

Ville culturelle, avec la création de l'espace culturel, la municipalité a permis de mettre la culture à la portée du plus grand nombre en proposant des tarifs abordables et une saison culturelle riche et variée. Le Parc de la Fosse 7 contribue également au rayonnement de la commune grâce aux nombreuses

manifestations qui s'y déroulent. La première édition City of Light a rencontré un grand succès en janvier dernier. 5 000 personnes ont arpenté les rues de notre centre-ville lors de deux soirées mémorables.

Gérard DUMONT

Ville d'initiative, avec l'ouverture prochaine d'un centre de santé qui pourrait accueillir quatre médecins, Barlin s'est donné les moyens de lutter contre la désertification médicale. Son jardin public a été réaménagé dans le cadre d'un chantier d'insertion et offre un espace de verdure agréable au cœur du centre-ville.

Isabelle WILLEMANT

Ville d'avenir, grâce à la mise en place du Conseil municipal des enfants, et la requalification prochaine du lycée Daudet en pôle enfance jeunesse parentalité, l'intégration de deux classes de maternelle au sein de l'EHPAD des Charmilles contribue à tisser du lien intergénérationnel dans le cadre d'un projet innovant. Le premier réalisé dans notre région et peut-être même l'un des premiers en France. Alors...

Gérard DUMONT et Isabelle WILLEMANT

Qu'il est bon de bien grandir et de bien vieillir à Barlin !

Olivier GACQUERRE

Merci pour votre présentation dynamique, que chacun aura pu apprécier. Je cède la parole maintenant à Jean-François Castell, Monsieur le maire de Violaines.

Jean-François CASTELL

Monsieur le Président, mes chers collègues, je vais vous présenter Violaines qui est le plus beau village de France à mes yeux. Pour tout vous dire, je le dis souvent, je suis très passionné par ce village qui est à la frontière de La Bassée entre le Nord et juste à la frontière du Pas-de-Calais. 3 803 habitants, Violaines a trois zones d'activités, dont une de friche industrielle encore à retraiter, deux qui ont été retraitées ces six dernières années et deux autres à retraiter, c'est-à-dire la friche industrielle de la centrale de Violaines qui est prévue, un champ photovoltaïque de 22 ha à peu près avec une démarche environnementale sur aussi le traitement des biomasses, le travail sur les biomasses et aussi une station d'hydrogène. Violaines, c'est une école maternelle qui vient d'être reconstruite avec une crèche intégrée, ce qui a permis d'ailleurs de faire l'ouverture d'une nouvelle classe. On a six classes en école maternelle cette année, on a une école primaire qui comprend dix classes et aussi on travaille sur l'intergénérationnel parce qu'on a construit un béguinage qui rassemble 38 logements avec des logements déplaçonnés parce que beaucoup d'anciens de Violaines ne voulaient pas quitter leur terre et voulaient rester sur Violaines, mais surtout, ce qu'ils voulaient, c'est rester sur Violaines et revendre leur maison qui était assez grande. On a donc pu faire rentrer de nouvelles familles sur notre commune. Violaines, c'est aussi un étang de pêche avec une brasserie « chez Chantal » que beaucoup de monde connaît autour de chez nous et aussi un camping municipal qui comprend 13 places. Violaines, c'est la fête de la fraise le premier week-end de juin qui permet à nos producteurs locaux de vendre leur production, mais aussi de faire rayonner notre village : entre 15 000 et 20 000 personnes partagent ces grands moments. On a également l'aide de nos communes voisines pour pouvoir monter toute l'infrastructure et toute l'organisation. Violaines, le leitmotiv, c'est bien vivre ensemble, bien vivre ensemble à Violaines, c'est quelque chose d'important. Cela permet d'échanger, de créer et d'apporter des solutions. D'ailleurs, la forêt qui a été plantée en octobre 2021 avec le soutien de la Région a permis de planter 3 660 arbres, c'était le chiffre INSEE de la population de l'époque et depuis le début de l'année, on est passés à 3 803 habitants. Venez à Violaines, c'est le plus beau village de France à mes yeux. Je sais que tous les maires ont leur plus beau village et leur plus belle ville à leurs yeux, mais Violaines est accueillante, attractive et très dynamique. Merci beaucoup.

Olivier GACQUERRE

Merci Jean-François, merci à Isabelle et Gérard. Corinne, si tu veux bien tirer quatre nouvelles communes pour les prochaines « minutes communes ». Tout le monde pourra se rapprocher de Garance. Richebourg, Lières, Ferfay et Vieille-Chapelle. Garance est là-bas, vous pouvez la voir, elle fait l'intérim de Marion qui est maman. Vous pourrez la voir tout à l'heure pour qu'elle puisse vous aider à préparer les prochaines présentations. Je voulais vous parler aussi des procurations et des excuses.

Rapporteur : GACQUERRE Olivier

- DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Olivier GACQUERRE

Nous devons désigner notre secrétaire de séance. Véronique Cléry n'est pas là, Karine Flahaut non plus. Frédéric Wallet non plus. Isabelle Levent n'est pas là, Dorothée Opigez non plus. Je ne fais pas cela pour mettre mal à l'aise ceux qui sont absents. Donc on arrive à Ludovic Idziak. Il est là. Ludovic, tu accepterais d'être notre secrétaire de séance ? Des oppositions ? Des abstentions ? Je vous remercie.

Olivier GACQUERRE

Deux ou trois informations que je voulais partager avec vous concernant le bilan touristique. Deux ou trois chiffres-clés, je ne vais pas faire toute la liste. Tout à l'heure cela a été rappelé par Monsieur le maire de Violaines, Jean-François nous parlait de ces moments organisés de convivialité ou différentes promotions de nos cultures locales, et qui réunissent beaucoup de monde. Il a parlé de 15 à 20 000 personnes au moment de la fraise, c'est le « Frais tival » de mémoire, je crois. On est en plein ce moment dans tous ces moments de rencontre et de promotion de ces productions locales agricoles, mais ce sont 162 événements qui ont été recensés sur le territoire, organisés notamment par les communes sur la période estivale, ce qui est quand même conséquent et on a eu du monde partout. Notamment, on a vu beaucoup de touristes venir aussi cet été puisque l'office du tourisme intercommunal nous annonçait que pour juillet en tout cas il y a eu plus de 22 % de sollicitations en plus. Le retour d'une clientèle étrangère, beaucoup bien sûr de régionaux, des Belges et des Anglais en tête, mais aussi des Allemands et on a eu quand même un bon fonctionnement à noter sur pas mal de nos équipements. Si je regarde la Cité des électriciens, en 2021, vous me direz que les années ne sont pas forcément à comparer, mais sur 2021, la fréquentation totale annuelle était de 6 635 personnes, alors que de janvier à août 2022, il y a déjà eu une 9 464 personnes qui sont allées en tant que spectateur à la Cité des électriciens. On était déjà à 1 246 visiteurs officiels. La base nautique de Beuvry a accueilli 4 528 visiteurs contre 3 536 l'année d'avant. La piscine Art déco Salengro à Bruay a accueilli 7 848 visiteurs en 2021 et 21 191 en 2022. Vous me direz, pas de Covid, super météo, dont acte. On a eu des dimanches à plus de 1 000 entrées. Donc c'est vous dire quand même le succès et plus largement, nos piscines ont bien fonctionné malgré la fermeture de certaines pour raison de travaux, Hersin, Lillers, Béthune par exemple. Nous avons eu en 2021 10 495 visiteurs sur la même période avec moins d'équipements, cette année on a fait 23 778, plus de 23 500 visiteurs donc on a fait plus du double. On voit qu'il y a eu beaucoup de demandes. Pareil pour Geotopia, les écolodges, les montées du beffroi, c'était aussi demandé et je ne parle même pas de Loisinord, je ne parle pas des visiteurs, mais sur les pratiquants déjà parce que les visiteurs il y en a eu beaucoup. Monsieur le maire Serge pourrait en parler. On a eu 10 500 pratiquants contre 7 000 l'année d'avant. On a donc 45 % de hausse et je pourrais vous en parler sur beaucoup plus d'autres encore exemples, cela a donc été, on le pense et on le verra dans les taxes de séjour puisqu'il y a un petit décalage, mais c'est aussi un indicateur pour nous, sur les taxes séjour de fin août, il y a eu vraiment beaucoup de fréquentation, et pas que des visiteurs régionaux. Cela veut donc dire que notre stratégie du tourisme vert des aménagements qu'on est en train d'amener progressivement fonctionne et qu'on a aussi des atouts culturels à mettre certainement encore plus en réseau. On le disait, on a nos musées, le musée de la mine, etc. donc il y a certainement des choses encore à valoriser, mais cela a été une année particulièrement bien animée et bien fréquentée, je voulais le partager

avec vous. Une autre information aussi, qui va impacter un peu le fonctionnement de nos Bureaux et Conseils communautaires, d'abord vous avez été 71 % de ceux qui ont répondu à nous dire « vous maintenez les bureaux et les conseils communautaires le même jour ». En 2021, nous avons fait huit Bureaux et sept Conseils, donc j'en déduis que cela fera huit soirées libérées. Par contre cela nous oblige à un timing un peu plus serré et on vous proposera tout à l'heure lors d'une délibération de délocaliser nos travaux parce qu'on est un peu serré quand même malgré tout ici. La salle Olof Palme est disponible, donc on se fera un plaisir de la mettre à disposition, parce qu'elle est un peu plus large, pour le public c'est plus sympa donc pour nos travaux longs, ce sera quand même un peu plus agréable, je le pense. Si vous en êtes d'accord, on pourra faire nos travaux maintenant là-bas. Et nouveauté, bien évidemment vous aurez compris le rôle des commissions, on a 5 commissions à chaque fois, à chaque préparation on a nos commissions, profitez de ces commissions pour poser toutes vos questions techniques, pour que lors de nos débats, nous ne passions pas trop de temps sur les explications techniques des délibérations, mais que nous puissions nous arrêter essentiellement sur les prises de position, les explications de vote et autres si vous le souhaitez bien évidemment, ce qui ne veut pas dire qu'on ne va pas répondre aux questions, mais c'est surtout pour ne frustrer personne et que cela n'aille pas trop loin dans la nuit ou la soirée puisque le lendemain matin, il faut se relever pour beaucoup d'entre nous très tôt. Cela ne me dérange pas, mais je peux comprendre qu'après une longue journée de travail, on ait besoin aussi de pouvoir se reposer un peu. Il y a aussi une ordonnance qui va venir teinter ou modifier un peu nos travaux, une ordonnance non pas médicale je vous rassure, c'est une ordonnance du législateur n° 2021-1310. Vous aurez compris qu'elle a été adoptée et signée le 7 octobre 2021. Depuis le 1^{er} juillet 2022, c'est vrai pour nous et c'est vrai dans vos communes, nous devons maintenant pour chaque délibération quand il y a des votes contre ou des abstentions, préciser les noms. C'est la loi. On vous demandera donc ce soir si à un moment donné sur une question vous n'étiez pas d'accord ou vous vouliez vous abstenir, on vous demandera de lever la main et de prendre la parole pour que cela puisse être enregistré et retranscrit dans nos procès-verbaux, qu'on puisse bien indiquer qui n'a pas souhaité voter, qui s'est abstenu ou qui a voté contre. Voilà ce que je voulais vous donner comme petite précision pour le démarrage de nos travaux.

Jean-Pierre SANSEN

Vous avez donné une information sur l'activité touristique, c'est très bien, je voudrais revenir un peu sur l'actualité de la santé cet été. Vous avez tous appris la fermeture des services d'urgence à la clinique de Divion, Lens, la clinique Mahaut fermée, la maternité de la clinique d'Artois fermée. J'ai eu aussi à fréquenter les établissements de santé cet été donc on rencontre quand même un défaut de santé dans notre arrondissement. Je pense qu'il faudrait réagir au niveau de la Communauté d'Agglomération au niveau de l'ARS parce que c'est inadmissible qu'en plein été, les services de santé soient désorganisés, que des fermetures soient annoncées à la dernière minute. Il y a eu des prises de position dans les journaux, mais je pense que c'est inadmissible. Je pensais que suite au Covid, l'ARS allait être supprimée parce qu'on a subi l'attitude de l'ARS pendant le Covid qui était au-dessus du Préfet, qui a eu des décisions quand même qui ont choqué tous les maires des communes qui étaient en première ligne. Au niveau santé, l'été 2022 a été quand même quelque chose de terrible.

Olivier GACQUERRE

Nadine, tu veux prendre la parole ?

Nadine LEFEBVRE

Écoute, Jean-Pierre, on ne peut pas dire que la Communauté d'Agglomération ne se préoccupe pas de la santé sur le territoire puisque vous connaissez aussi bien moi toutes les mesures qui sont prises au niveau du Conseil communautaire. Je veux dire aussi notre implication, je parle en particulier d'Olivier et de moi-même auprès de l'hôpital. L'hôpital grâce à notre ténacité et celle du nouveau directeur, les nouveaux blocs se construisent à l'hôpital, des chambres ont été libérées, etc. Donc je pense qu'on a fait tout ce qu'on a pu pour que justement notre hôpital de territoire perdure parce qu'il n'était pas sur cette voie. Je pense que nous gardons notre hôpital de territoire. Bien sûr, il manque des personnels, il manque

des personnels partout et ce n'est pas du fait de la Communauté d'Agglomération ni du fait d'ailleurs des maires, qui sont souvent accusés de ne pas avoir de médecins dans leur commune. Je pense que c'est un problème global, mais on ne peut pas nous accuser d'être responsables du déficit sur le territoire. Quant à tout ce que tu as signalé comme fermetures d'établissement, l'hôpital de Beuvry et la maternité de Beuvry ont accueilli 40 naissances de plus en juillet, 40 de plus en août, hier des chambres nouvelles ont été inaugurées, 12 chambres nouvelles et aménagées de façon extrêmement moderne, 4 autres le seront prochainement. Que dire encore ? C'est l'hôpital de Beuvry qui a assuré les urgences quand les autres établissements étaient fermés. On a eu justement le compte rendu de certaines journées qui ont quand même été pénibles pour l'hôpital, mais l'hôpital a réussi à pallier ces absences et ces fermetures brutales. Par exemple, c'est la presse qui a appris que d'un jour à l'autre la maternité était fermée. Le personnel de l'hôpital de Beuvry a accueilli 40 naissances en plus, imaginez pendant un mois avec du personnel qui était en congés ? Je pense que dans notre territoire, on ne maîtrise pas tout, mais on a défendu l'hôpital avec beaucoup de courage grâce aussi à notre nouveau directeur de l'hôpital. On a convaincu l'ARS de beaucoup de choses qui sont faites pour l'hôpital, la soirée « Ville-Hôpital » a réuni 150 personnes environ, médecins de ville, médecin de l'hôpital, pour qu'ils établissent une collaboration entre ces praticiens qui sont du privé et l'hôpital pour des échanges pour expliquer toutes les nouvelles choses qui se passent à l'hôpital et pour établir une collaboration beaucoup plus étroite entre la médecine de ville et l'hôpital puisqu'en fait, beaucoup de médecins ne savent pas exactement ce qui s'y passe. Je dirais aussi qu'à l'hôpital, il y a une maison de garde. Bien sûr, cela ne remplace pas un praticien dans une ville, mais cette maison de garde accueille pour des urgences la nuit et aussi le week-end avec des praticiens privés qui assurent une garde. Je sais bien qu'il y a des problèmes de santé, mais je pense qu'à notre niveau, on a essayé de faire pas mal de choses pour la santé sur notre territoire.

Jean-Pierre SANSEN

Nadine, je n'ai pas accusé l'Agglomération, c'est un sentiment général. Il me semble que la santé dans notre territoire, dans la région Hauts-de-France, est quand même à un niveau catastrophique, nos populations subissent tous les jours. Je l'ai même pratiqué cet été, je vous l'ai dit, aussi bien à l'hôpital de Béthune que dans les établissements recevant des personnes âgées. Effectivement, personnel en souffrance parce qu'il y a moins de personnel, mais c'est un fait. Je n'accuse pas du tout l'Agglomération, bien sûr.

Olivier GACQUERRE

Le constat est sévère, de toute façon on sait aujourd'hui et il y avait encore un papier dans Le Monde je crois ce matin, parce qu'on parle de l'accès aux soins des généralistes en général, mais parlons des spécialistes et ne parlons pas que de l'aspect géographique, on peut aussi parler du conventionnement, des tarifs. Aujourd'hui, on a 95 % de médecins généralistes qui sont en secteur 1 donc qui sont conventionnés, 50 % des spécialistes en France sont en secteur 2 donc déconventionnés. Là aussi, l'accès financier, plus géographique. Pour moi, aujourd'hui, l'action que nous menons, et d'ailleurs l'Agglomération a fait le choix de s'intéresser à la santé, ce n'était pas une compétence première et c'est vrai que les maires, on s'interroge aujourd'hui de plus en plus sur le fait d'endosser des missions régaliennes. On recrute des policiers, on recrute des médecins, bientôt on va recruter des formateurs, on se demande à un moment donné où démarrent nos missions et où elles s'arrêtent. C'est une vraie confusion dans l'articulation des missions de service public. Les associations d'élus sont ultra mobilisées aujourd'hui, je pense à l'AMF, à Villes de France, Intercommunalités de France, chacun essaye de se débattre pour trouver et dénicher des ressources médicales, dont acte. Mais a priori, le gouvernement est aussi en train de réfléchir sur de nouvelles formes notamment de permanence pour les soins non programmés et permettre à des gens qui aujourd'hui sont sans médecin référent, cela a été rappelé, d'avoir cette capacité à pouvoir faire renouveler des ordonnances, à pouvoir aussi avoir accès à des soins non urgents et éviter qu'il y ait cette surcharge également au service des urgences. C'est vrai qu'heureusement, nous avons l'hôpital public, je vous rappelle qu'ici même il y a quelques années, quand on parlait de l'hôpital public et le fait d'accompagner l'hôpital public, on avait parfois ému quelques collègues qui nous disaient : non, ce n'est pas notre travail, il ne faut pas mettre les mains dedans. Aujourd'hui, on est quand même contents de s'être mobilisés collectivement parce qu'ici on a exprimé ce soutien et on a défendu ce soutien à l'hôpital public et on est

très heureux de pouvoir s'appuyer sur l'hôpital pour assurer les fondations et apporter des réponses sanitaires, surtout en ce moment quand les cliniques effectivement avec l'accord de l'ARS réorganisent leurs stratégies, qu'on ne connaît pas bien d'ailleurs, et brutalement ferment des services d'urgence ou maternité. Heureusement qu'on a l'hôpital public, mais ce n'est pas la voiture balai du service public, hôpital. C'est vrai qu'on est en train de faire un travail d'attractivité auprès des internes, on a eu une réunion entre la médecine de ville et l'hôpital, je crois que c'était le 6 septembre pour essayer de mieux coordonner et expliquer ce qu'on est capables de faire, c'est vrai qu'on a de nouvelles ressources qui sont arrivées, mais elles ne sont pas inépuisables non plus et d'ailleurs, l'hôpital public de Béthune-Beuvry est allé soutenir l'hôpital de Lens. On a des équipes qu'on appelle « diverses » et qui interviennent sur l'ensemble du groupement hospitalier de territoire pour soutenir parce que sur 25 urgentistes à Lens, il n'y en avait que 14 qui étaient là. Voilà la vérité. Il faut aussi que nous puissions avoir ces filières de prise en charge avec l'assèchement de nos ressources actuelles pour assurer au moins les fondamentaux et un accueil dans les urgences. Voilà où on en est, on accompagne humblement et modestement, on a largement débattu de cela, et c'est pour cela que je n'en ai pas reparlé ici, en conférences des maires il y a quelques jours et que s'il fallait faire une tribune collective, on pourrait le faire. Je ne suis pas sûr qu'en mettant de l'huile sur le feu, cela va l'éteindre parce qu'à la vérité, c'est que les gens sont extrêmement inquiets avec cette situation, mais cela nous dépasse. Très franchement, cela nous dépasse, donc on fera ce que l'on a à faire du mieux que nous le pouvons, Dominique m'interrogeait même pour savoir si dans le cadre de l'installation de libéraux, on irait jusqu'à aider à l'installation de libéraux qui nous demanderaient un accompagnement sous forme d'un fonds de concours ou fonds de soutien, ce qu'on n'a pas décidé de faire pour l'instant puisqu'on a décidé pour l'instant de salarier des médecins. On va donc en recruter quatre, ce sera une première vague et si on peut, il faudra certainement aller plus loin parce qu'on ne va pas régler la situation avec quatre médecins. On en a bien conscience. Et dans le respect des choix d'exercice. On n'est pas là pour tuer la médecine libérale, mais bien évidemment pour apporter des solutions complémentaires notamment pour des médecins qui ne choisiraient pas cette version d'exercice sous la forme libérale. Donc oui, c'est un sujet de préoccupation, j'en ai absolument conscience et les spécialistes, on pourrait en parler toute la nuit. Je pense que malheureusement, je le dis et je ferme la parenthèse, parce qu'on peut dissenter longtemps, si on continue à ce rythme c'est-à-dire sous ce gouvernement et en tout cas sous l'impulsion de son Président de la République, à la fin de son mandat, c'est 80 milliards d'euros de prélèvements obligatoires en moins. On le constate tous sur le banc, c'est génial, moins d'impôts notamment les impôts de production. Très bien. Sauf qu'à un moment donné, les impôts et y compris les impôts de production produisent du service public. On l'a oubliée, cette logique. Et c'est plutôt quelqu'un qui n'est pas le plus favorable à l'impôt qui vous le dit quand même. Il y a un juste équilibre à trouver là-dedans. Je crois qu'il y a des urgences devant nous, il faut traiter les urgences les unes après les autres et que le service public, c'est quand même le service pour les plus pauvres d'entre nous. C'est le patrimoine de ceux qui n'ont pas grand-chose, voire qui n'ont rien. En ce moment, même si on a de l'argent, heureusement que l'hôpital public est là parce que si vous avez un arrêt cardiaque, ce n'est pas la clinique du coin qui va venir vous aider. Cela, il faut l'avoir en tête, à un moment donné quand on prend nos décisions, beaucoup parlent de souveraineté, d'autonomie, etc., ramenons parfois ces perceptions à des perceptions idéologiques, je pense quand même qu'on a besoin de se ressaisir, d'être unis sur le sujet et de remettre l'essentiel c'est-à-dire l'église au milieu du village comme on le dirait dans le bon sens rural. C'est exactement ce que je pense et c'est ce qu'on essaye de faire collectivement. On ne fera donc pas de fausses promesses en tant que telles, je dis qu'aujourd'hui, crier au loup ne va pas aider nos concitoyens. Par contre, essayer modestement d'être à la manœuvre, d'amener notre pierre à l'édifice et de peser là où on doit peser, c'est-à-dire dans nos partis politiques et au sein du législateur, dans nos associations d'élus, c'est là où il faut qu'on puisse poser le débat et faire en sorte que ce gouvernement place, tout comme le font les Français, la question de la santé comme question numéro une avec, j'ai compris, la sécurité, c'est ce que j'ai dit l'autre jour, mais la question de la santé est primordiale. Aujourd'hui, ce que je pense c'est qu'il ne faut pas alimenter la stratégie actuelle du gouvernement qui manœuvre ou œuvre sous la panique, on fait paniquer les gens et c'est comme cela qu'on en fait ce que l'on veut. Je pense qu'il faut être rationnel, il faut dire les choses telles qu'elles sont et apporter des solutions ou tenter d'apporter des solutions. Il y en a, mais on va avoir dix ans compliqués. C'est une évidence et tout le monde le sait. Parce qu'il faut former des gens, donc on parle de montées en compétence, etc., mais la vérité, c'est qu'on va avoir dix ans compliqués, c'est une évidence. Essayons donc de travailler plutôt aujourd'hui à forcer le gouvernement à

se mettre sur le sujet et à trouver des solutions palliatives le temps de retrouver ce grand service public qu'est la santé publique. Ce n'est qu'humblement mon point de vue, mais je pense exprimer à mon avis celui ici qui peut être très majoritaire. Si personne sur ce sujet ne souhaite la parole, je vous propose qu'on adopte nos procès-verbaux.

- ADOPTION DES PROCES-VERBAUX DES SEANCES DE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DES 29 MARS, 31 MAI ET 28 JUIN 2022

Olivier GACQUERRE

Les procès-verbaux des Conseils communautaires des 29 mars, 31 mai, 28 juin. Je sais que Monsieur Gluszak en général les lit. C'est bon ? Il n'y avait rien de particulier ?

Franck GLUSZAK

Merci Président, de nous donner la parole. Effectivement, il y avait dans le Conseil communautaire du mois de juin, compte administratif, des rédactions qui vont être largement améliorées suite à l'ordonnance parce qu'il y avait des adoptions avec citation ou non des votes d'abstentionnistes. Cela va donc réparer totalement ces petites anomalies. C'est vrai que ces comptes rendus sont de très bonne facture.

Olivier GACQUERRE

Tant mieux si c'est bon. Il n'y a pas d'opposition, on peut adopter ? Pas d'abstention non plus ? Merci.

- COMPTE-RENDU DES DELIBERATIONS PRISES PAR LE BUREAU

Il s'agit de porter à la connaissance des membres du Conseil communautaire les décisions prises par le Bureau conformément à la délibération du 15 juillet 2020 modifiée donnant délégation de pouvoir.

Olivier GACQUERRE

Le compte rendu des décisions prises par le Bureau communautaire, on peut adopter ? Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Je vous remercie.

- COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT

Il s'agit de porter à la connaissance des membres du Conseil communautaire les décisions prises par le Président conformément à la délibération du 8 juillet 2020 modifiée donnant délégation de pouvoir.

Olivier GACQUERRE

Les décisions prises par le Président ou au nom du Président ?

Franck GLUSZAK

D'une façon très rapide, j'avais sélectionné une trentaine de décisions parce qu'il y avait 46 pages à examiner, je ne vais en conserver que trois. C'est la décision 2022-422 qui concerne les contrats de prêt pour le Crédit Agricole, donc 5 millions d'euros remboursables sur 15 ans avec un taux de 1,74 qui semble très correct, mais mis en regard avec la décision 2022-589 où il y a trois contrats de prêt avec la banque Arkéa notamment, un prêt de 9 millions au titre du budget principal avec un taux de 2,65, 3 millions pour la régie assainissement, 4 millions pour la régie eau potable. Je m'interroge notamment sur le libellé du contrat de 9 millions à 2,65 %. Cela ressemble à une ligne de crédit. Peut-être que je me trompe. Est-ce que c'est une ligne de crédit ? Et pas un prêt ordinaire ?

Hervé DEROUBAIX

Je peux répondre, ce n'est pas une ligne de crédit, c'est bien un emprunt qui vient juste d'être souscrit juste après qu'on ait pu le refaire. Tout cet été, on n'a pas pu emprunter parce que justement on était au-dessus du taux d'usure donc ce sont trois emprunts qui ont été faits. On n'a pas sollicité de lignes de crédit cette année.

Franck GLUSZAK

Simplement, c'est la différence des taux. On est à 1,74 au Crédit agricole, et au Crédit mutuel...

Hervé DEROUBAIX

Oui, parce que l'un a été souscrit en juin et pour les trois autres, on n'a pas pu souscrire tout cet été parce qu'on était au-dessus du taux d'usure, comme on l'entend beaucoup. C'est une offre, vous savez bien qu'on sollicite de nombreux organismes bancaires, je ne veux pas dire qu'on a eu la chance, mais on s'en sort relativement bien.

Olivier GACQUERRE

Il y a une double question, l'accès au crédit et les conditions du crédit. Effectivement, en un an on a pris deux points, donc sur de grosses sommes, c'est là aussi où on a tiré la sonnette d'alarme sur les charges financières. Donc on est très prudents, et quand on parlera du projet de territoire, vous verrez qu'on est très prudents sur le levier de l'emprunt parce que même si on a un taux fixe, et Arkéa est un nouvel entrant, donc ils ont fait des offres canon et on est accompagnés par Finance Active. C'est Finance Active qui nous accompagne aussi là-dessus.

Franck GLUSZAK

Une seconde question, complètement anecdotique, cela touche la décision 2022-540. Un mandat spécial qui a été donné à Monsieur le Vice-président en charge du développement économique du 19 au 20 juillet 2022, déplacement à Chambéry. On ne sait pas pour quoi y faire, ce n'est pas précisé donc cela a attisé ma curiosité. C'est un point de détail. Ma dernière remarque porte plutôt sur un sujet de satisfaction, le fait que ces décisions figurent en temps réel sur le site de l'Agglo au niveau des décisions. Dans toutes les rubriques, j'ai trouvé les contrats de prêt en accessibilité directe, par contre il y a un manque à la rubrique « aires d'accueil des gens du voyage », je n'ai pas trouvé quatre décisions qui sont présentées aujourd'hui. L'onglet est vide. C'était pour l'indemnisation des agriculteurs et pour les missionnements des deux bureaux d'études Urbicom et Odyssee Urbanisme pour les études de mise en conformité. Ils ne sont pas en accès libre sur le site. La rubrique est vide.

Olivier GACQUERRE

Pour Steve, il représente effectivement la collectivité. Yannick vous pouvez préciser ?

Yannick VISSOUZE

C'était à Chambéry et Grenoble, Chambéry c'est le Technolac, une technopole de référence où ils ont développé des projets d'immobilier d'entreprise dont on voudrait voir s'implanter le modèle sur le territoire et à Grenoble, c'est le CEA Tech qui est la filiale R&D du CEA qui est présente en région, qui œuvre beaucoup sur notre territoire et qui souhaite intensifier notre accompagnement des entreprises innovantes sur le territoire de la Communauté d'Agglomération.

Olivier GACQUERRE

C'était donc pour le pôle innovation, on est en train de développer le Parc d'innovation de l'Artois dont la Communauté d'Agglomération fait partie à l'échelle du pôle métropolitain, c'était pour cela. Ensuite, pour le reste, c'est Monsieur le DGS. On pourra regarder. J'avoue que je ne sais pas, en tout cas c'est transparent et cela avait été voté, etc. C'est bon pour les décisions ?

Jacques SWITALSKI

Juste une petite question concernant la lutte contre les dépôts sauvages. J'ai vu que l'Agglo avait passé une convention avec la société Karroad pour installer un système innovant de lutte contre les dépôts sauvages, donc j'aurais voulu avoir quelques précisions sur ce système innovant. Ensuite, j'ai vu que c'était à titre expérimental, quelle est la durée de l'expérimentation ? Pour les communes qui seraient intéressées, quels seraient les critères qui seraient retenus. Merci.

Olivier GACQUERRE

Merci Jacques pour cette question piège. C'est une plaisanterie, ce n'est pas une question piège. Effectivement on parlait d'innovation à l'instant. Comme vous le savez, nous avons décidé ce qu'on appelle d'incuber et d'accélérer éventuellement des entreprises ou de jeunes start-ups, mais aussi de jeunes entreprises, des gens qui ont des idées un peu nouvelles qu'ils veulent expérimenter, tester, voire commercialiser par la suite. Karroad fait partie de ces entreprises qui essayent de lancer un dispositif considéré comme innovant, mais tu pourras en parler tout à l'heure, Nadine, puisqu'on est hanté sur trois communes, Beuvry, Gonnehem et Labourse. Sur les trois communes, c'est un système de vidéosurveillance avec une intelligence artificielle qui envoie des alertes quand près d'un point où il est situé, sur la zone qu'il observe, il y a donc un comportement considéré comme dépôt sauvage. Cela permet donc de déclencher l'intervention pour aller verbaliser et intervenir. C'est le grand principe, l'expérimentation dure plusieurs mois, mais je ne sais plus précisément les choses. L'idée est que si cela marche, bien évidemment, de le déployer dans les communes de l'Agglomération. C'est vrai pour Karroad, mais je tiens à vous dire qu'il y a plein d'autres dispositifs que testent d'autres chercheurs ou jeunes pousses entrepreneuriales, notamment un bac autonome en gestion pour les plantes qui récupèrent l'eau, etc. donc en gestion intelligente. Je crois que ce sont toutes des solutions qui pourraient demain nous être profitables. On ne cherche pas la start-up qui va faire des milliards et qui va aller se mettre en bourse, on ne cherche pas cela, on cherche par contre des gens qui ont de bonnes petites idées, qu'on pourrait déployer déjà à notre échelle et tester dans les communes. Maintenant qu'on commence à avancer dans le temps, on va avoir toute une liste d'entrepreneurs et d'actions, de solutions. L'idée est qu'on puisse les mettre à disposition et vous proposer de les accueillir comme pour Karroad chez vous. C'est Steve qui a suivi vraiment précisément le choix des trois communes, mais en tout cas l'idée est d'aller jusqu'au bout. J'espère que cela fonctionnera et qu'on pourra l'étendre sur les communes. Nadine, tu veux peut-être partager le démarrage.

Nadine LEFEBVRE

Je pense que tu as à peu près tout dit, l'objectif est vraiment en temps réel d'avertir, de montrer puisque c'est montré, c'est une photographie en quelque sorte qui est envoyée au moment où il y a un dépôt sauvage à un numéro, pour nous c'est la police municipale et dès que c'est observé, évidemment possibilité de réagir et d'aller tout de suite sur le site. C'est donc une expérience comme on l'a dit, sur trois communes. Pour l'instant on n'a pas encore eu d'alerte puisque cela ne fait pas très longtemps que c'est installé. Concernant la durée, je pense qu'on avait dit que c'était reporté à cause d'une réunion qui avait été prévue pendant les vacances, les deux personnes qui réalisent cette nouveauté sont venues nous informer de comment cela fonctionnait et apparemment, cela pourrait être intéressant. Quand j'en saurai plus...

Olivier GACQUERRE

Si vous êtes intéressés, peut-être vous rapprocher de Nadine ou de Labourse, Philippe ou Bernard qui s'est excusé à Gonnehem pour voir un peu comment cela fonctionne d'ici quelques semaines pour découvrir cela. Par contre, je serais intéressé que tu évoques votre expérience parce que vous êtes comme beaucoup ennuyés et vous avez lancé un GPO avec une façon, une procédure locale qui pourrait peut-être nous intéresser aussi.

Jacques SWITALSKI

Effectivement, cela fait suite à un courrier du procureur qui a été envoyé à tous les maires des communes au premier semestre 2022. Il propose, lorsque les auteurs sont identifiés, de faire payer le coût de l'évacuation du déchet et du traitement des déchets en y incluant d'ailleurs les heures des personnels qui ont participé au débarrassage des déchets. La proposition du procureur est de dire : si la personne paye, on classe sans suite. Donc c'est quelque chose qui est peut-être pas mal, dans la mesure où le but n'est pas de verbaliser pour verbaliser, mais c'est de dire aux gens : vous payez ce que vous avez commis comme atteinte à l'environnement, on peut dire cela comme cela, afin de pouvoir essayer de sensibiliser les personnes sans vouloir obligatoirement les taxer. Sur Nœux-les-Mines, je peux prendre l'exemple, effectivement cela a été abordé en GPO, une personne a été identifiée et elle a payé les frais donc cela a dû être classé sans suite. Souvent c'est la police nationale qui renvoie au parquet. Ils sont convoqués assez vite par la police nationale, ensuite la police nationale renvoie au parquet en disant : ce monsieur a payé. Donc normalement, c'est classé sans suite.

Olivier GACQUERRE

Cela veut dire que vous avez délibéré dans la commune avec une grille tarifaire qui vous permet de facturer cela ?

Jacques SWITALSKI

Exactement, il y a même eu deux délibérations, une première parce qu'il fallait ouvrir et ensuite, une cadre qui a permis de bien fixer les règles pour récupérer et fixer surtout le taux de mise en décharge, etc. Effectivement une délibération pour répondre à la question a été prise en ce sens.

Olivier GACQUERRE

On est preneurs si vous avez une délibération type, on est preneurs.

Serge MARCELLAK

La délibération est en ligne sur le site Internet de la ville de Nœux-les-Mines, vous pouvez tous la consulter. On la met à disposition, il n'y a aucun problème, vous pouvez vous en inspirer. Cela fonctionne, je le confirme.

Olivier GACQUERRE

Merci. Merci pour ces échanges.

Serge MARCELLAK

Je vous transmettrai quand même la date du Conseil municipal, que vous ne cherchiez pas pendant des heures, on est bien d'accord.

Olivier GACQUERRE

Je n'osais pas aller jusque-là, mais c'est sympa. Sur les décisions, c'est bon, on peut adopter cela ? Pas d'opposition, pas d'abstention, c'est bon ? Merci, je cède la parole à Maurice Leconte qui va présenter le rapport d'activité de la Communauté d'Agglomération. Merci Maurice. En 42 minutes, pas plus.

Présentation du rapport d'activité de la Communauté d'Agglomération par Monsieur LECONTE

Maurice LECONTE

Effectivement chers collègues, je suis chargé de vous présenter le rapport d'activité 2021 de la Communauté d'Agglomération. 72 pages, préparez vos oreillers. Il y a donc 72 pages, j'ouvre une petite parenthèse tout de suite, ce rapport d'activité a été adressé pour l'instant aux 152 conseillers, il comprend quelques coquilles qui seront rectifiées lors de l'envoi aux communes, notamment une de taille qui concerne Philippe, je le prie de nous en excuser, puisque Philippe ne figure pas dans la photographie des Conseillers délégués. En revanche, on voit deux fois Édouard à qui on souhaite un bon rétablissement.

Olivier GACQUERRE

Personne n'avait vu qu'il manquait la photo de Philippe. Maintenant qu'on s'est excusés, tout le monde va aller voir, bien sûr, que Philippe n'est pas sur le trombinoscope.

Maurice LECONTE

Si vous le voyez le mal, il va se lever pour vous. De ces 71 pages de présentation, je vous présenterai 18 slides, cela nous évitera de dépasser la soirée. Ces slides simplement pour vous donner l'envie d'aller voir ce rapport dans sa complétude et surtout de vous inviter à le lire. Il pourrait aussi vous servir de livre de chevet pour la semaine qui vient. 2021 a été une année charnière, qui a été marquée par le démarrage de nouveaux chantiers d'organisation de notre gouvernance. L'année des 3R : le Redémarrage d'une activité redevenue à peu près normale après la crise Covid-19. Le deuxième R, c'est la Relance primordiale pour l'économie de notre territoire et enfin le Redéploiement pour adopter nos politiques publiques aux enjeux de demain. Nous avons mis en place le pacte de gouvernance qui a été concerté avec toutes les communes et qui a permis la mise en place des quatre territoires avec un Vice-président à la tête des territoires pour plus de coopération avec les communes et de proximité avec les habitants. Une petite parenthèse, ce pacte de gouvernance a permis de mettre en place les commissions, vous savez qu'on a eu ensemble de grosses discussions au sujet des commissions : 5, 6 commissions, avec des sujets différents de part et d'autre, toujours est-il que dans l'état actuel des choses, ces commissions fonctionnent bien, je vous remercie beaucoup de votre participation. Souvent il y a beaucoup de monde aux commissions. Un dernier petit point à régler, c'est peut-être effectivement au niveau des horaires entre les commissions qui sont plutôt plus longues ou plutôt plus courtes, donc on va régler cela dans les temps très prochains.

Le budget de l'Agglomération pour 2021 : 322 millions d'euros. 205 en fonctionnement pour le quotidien des habitants et 98 millions pour préparer l'avenir du territoire en termes d'investissement. Un sujet qui nous tient à cœur, 0 % d'augmentation des impôts pour préserver le pouvoir d'achat des habitants et un reversement de 49 millions aux communes. Une dette complètement maîtrisée, dette remboursable sur 4-5 ans avec une capacité d'autofinancement préservée. Ceci pour privilégier l'investissement. 2021 a été le point de départ de notre projet de territoire pour créer une identité commune, fixer un cap à 10/12 ans, plutôt 12 que 10, finaliser la fusion de 2017 et garantir l'équité territoriale. Avec cela, un contrat de relance et de transition écologique, le CRTE, pour définir les objectifs stratégiques selon une approche méthodologique pour progresser vers un nouveau modèle sociétal. Tout cela in fine pour aller vers un territoire durable dans lequel les habitants soient toujours aussi fiers de vivre et de s'y épanouir. Il a été signé le 21 janvier 2021, la première étape a été une étape de concertation avec des réunions territoriales pour décider ensemble d'une communauté de destin. Je vous rappelle qu'on a eu pas mal de réunions, il y a eu une conférence des maires, on est allés à Ruitz, à Isbergues, à Olhain, on a tous travaillé sur le sujet

et en plus de cela, on a fait participer la population et des lycéens. Notre collectivité en quelques chiffres. Ce sont des chiffres que vous connaissez, mais qu'il est bon de rappeler. Nous sommes la première intercommunalité du Pas-de-Calais, la troisième de France avec 281 000 habitants et 100 communes. Il faut vraiment préciser que sur les 100 communes, 62 ont moins de 2 000 habitants. On le dit, on le répète, mais dans tout ce que l'on fait, il ne faut jamais oublier ces petites communes de moins de 2 000 habitants. Nous sommes 152 élus communautaires avec 15 Vice-présidents et 21 Conseillers délégués, le Président l'a dit tout à l'heure, nous avons eu 15 séances communautaires, 8 bureaux et 7 conseils. Nous avons traité 1 210 actes en administration générale en termes de délibérations, décisions et arrêtés. La communauté comporte 923 agents permanents, plus des contrats d'apprentissage. Nous avons un organe consultatif qui est le Conseil de développement, nous avons demandé un audit financier et un contrôle de la Chambre Régionale des Comptes. Trois priorités en 2021, la première c'est de favoriser le développement économique et renforcer l'attractivité. La seconde, être au rendez-vous de la transition écologique et énergétique. La troisième, améliorer le cadre de vie et agir pour la solidarité. Il s'agit de favoriser le développement économique et de renforcer l'attractivité du territoire, les principaux axes d'intervention pour favoriser l'emploi, la formation, la qualification professionnelle et l'émergence de nouvelles filières, il s'agit d'accompagner aussi un territoire à dominante industrielle en mutation par l'innovation, de favoriser l'économie de proximité et fédérer les acteurs économiques.

Le développement industriel et économique, c'est 63 industriels accompagnés pour le développement de leur entreprise, un tiers de lauréats industriels régionaux implantés sur l'Agglomération, 1 640 000 € de fonds de revitalisation de Bridgestone qui ont été attribués à 24 entreprises industrielles ou de services à l'industrie pour un objectif de création de 288 emplois. Le foncier et l'immobilier d'entreprise, ce sont 30 projets suivis en phase d'installation, c'est aussi 3 200 m² de développement de surfaces tertiaires. Les aménagements économiques, c'est la reconversion du site Bridgestone, 30 ha de développement économique avec un projet phare, l'entreprise Blackstar qui transforme des pneus, c'est le rechapage des pneus et accompagne les ex-salariés Bridgestone dans leur retour à l'emploi. C'est 23 ha d'extension programmés sur les zones d'activités Mazinghem et Ruitz, la commercialisation de trois projets sur Logisterra 2026, plus la requalification de friches. C'est l'accompagnement aussi pour l'ACC, la gigafactory de batteries électriques. Favoriser le développement économique et renforcer l'attractivité par l'innovation et la transition numérique, au travers du lancement d'un cluster territoire intelligent, il y a quatre projets déployés dans ce domaine. Ce sont dix porteurs de projets innovants boostés par l'accélérateur F3 avec la CCI et la Région Hauts de France, c'est aussi la formation et l'entrepreneuriat au travers de la création d'une école de production à Lillers et de l'académie de l'entrepreneuriat. Il s'agit de développer un campus des métiers et des qualifications en travaux publics, on étudie l'opportunité pour une école d'ingénieurs. Il y a une chose très importante à mes yeux, c'est un projet de partenariat avec le Québec pour créer un corridor de la transition énergétique. L'objectif de ce partenariat est de créer l'équivalence française du C3E, Centre d'excellence en efficacité énergétique et de favoriser l'internationalisation de nos entreprises. De premiers contacts avec le C3E québécois avec le délégué général Québec à Paris pour établir les premières pistes d'échanges et de partenariat entre nos deux territoires. C'est une chose effectivement qui est bien engagée. L'aide à la création et le développement des très petites entreprises, nous avons investi 372 721 € pour des entreprises en milieu rural et en quartiers Politique de la ville. Tous les six mois, on vous interroge là-dessus. Favoriser le développement économique et renforcer l'attractivité du territoire, par l'économie sociale et solidaire ESS, 82 porteurs de projets accompagnés, 8 dossiers ont bénéficié d'une aide financière ESS pour une subvention totale de 142 797 €. Un appel à projets pour accélérer la mise en œuvre de projets ESS grâce à un accompagnement spécifique, une session de formation pour les porteurs de projets. Avec l'idée de mettre en place le « territoire zéro chômeur de longue durée », l'emploi sur les territoires avec l'expérimentation « zéro chômeur de longue durée ». Il s'agit d'accompagner les entreprises dans leurs projets de recrutement, appel à manifestation d'intérêt sur les 100 communes du territoire. Le choix des communes d'Annezin et Labeuvrière pour expérimenter la démarche. Il s'agit aussi de mettre en place une plateforme « Proch'Emploi », 247 offres ont été détectées. D'un autre côté, 20 980 heures d'insertion ont été mises en place grâce aux marchés publics de l'Agglomération. 14 cérémonies de remise au titre d'artisan d'or, nous avons aussi fait la signature d'une convention avec la CMA pour l'artisanat en milieu rural. Le tourisme pour l'offre de produits insolites au Bassin nordique de Bruay, au Château de Ranchicourt, au beffroi de Béthune et dans les lieux patrimoniaux. Nous avons eu 57 054 € de retombées de la commercialisation des hébergements

via la plateforme « Esprit Hauts-de-France » sur le territoire. Être au rendez-vous de la transition écologique et énergétique, les principaux axes d'intervention : préserver l'environnement au quotidien, adapter le territoire au changement climatique, c'est aussi préserver les ressources et protéger les habitants. Nous parlons là de la collecte des déchets. Il est bien évident et vous l'avez entendu que nous ne mettons pas en place la taxe d'enlèvement des ordures ménagères. Nous avons un plan de rénovation des déchetteries avec le lancement d'études pour Ruitz, Béthune et des travaux en cours pour 2022 et à venir, Noeux et Calonne-Ricouart. Nous avons mené une expérimentation pour l'utilisation de carburant B100 pour deux camions de collecte, l'huile de friture régénérée, dispositif cher à Pierre-Emmanuel. Ensuite, les solutions des déchets verts, la mise en place de bacs roulants destinés au ramassage de déchets verts dans 28 communes situées à l'est du territoire. Le coût des collectes tous déchets confondus, c'est 102,48 € par habitant, nous avons collecté 208 667 tonnes de déchets collectés et traités, soit 776 kg par habitant. 745 pneus ont été valorisés en ceinture via le partenariat avec « la vie est belle ». Il s'agit de favoriser la valorisation des déchets et de développer l'économie circulaire. 883 composteurs ont été distribués lors de 30 permanences, le conventionnement avec les communes de Billy-Berclau et Beuvry pour la distribution d'un composteur a été réalisé. Nous avons aussi des dons de jouets à hauteur de 629 pour la collecte solidaire. Être au rendez-vous de la transition écologique, dans le cadre de la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations, deux grands chantiers de lutte des inondations dans le cadre du PAPI au Grand Nock et à Allouagne et la ZEC de Verquin ont été réalisés ou sont en cours de réalisation, huit plans de restauration et d'entretien des cours d'eau, soit 500 km. Concernant la GEMAPI, c'est une compétence élargie, l'Agglomération assure désormais le maintien du libre écoulement des eaux et restaure l'hydromorphologie des écosystèmes sur environ 610 km de cours d'eau contre 440 auparavant. Nous avons discuté de cela largement à l'occasion de nos Conseils. La contribution actée par les élus permettra d'assurer un programme d'investissement de 8 millions d'euros qui je vous le rappelle, seront exclusivement destinés à la protection contre les inondations. S'agissant de l'eau potable, le volume produit par an est de 13 800 000 m³ par an. Un volume consommé de 2 400 000 m³, nous avons 120 690 abonnés et 2 000 km de réseau. Là aussi, à l'occasion de nos discussions en Conseil, on a pu mesurer l'étendue de la tâche à accomplir. Le dispositif Water for Tomorrow, c'est un partenariat du projet européen Interrég de l'eau pour demain avec l'adaptation de la gestion des ressources en eau au changement climatique, c'est le démarrage de l'audit de la délégation de service public et d'optimisation de la règle sur le traitement des eaux rousses à Gonnehem notamment. S'agissant de l'assainissement, 395 775 euros investis sur les réparations ponctuelles de réseaux, 741 contrôles de branchement ont été effectués. Nous procédons à la création de deux bassins de gestion des eaux pluviales à Beuvry, plus un bassin de stockage et de restitution pour le système d'assainissement à Béthune. Une étude est demandée pour la création d'une station d'épuration et d'un bassin de stockage à Haisnes. Être au rendez-vous de la transition écologique et énergétique, au travers du Plan Climat Air Énergie Bruit, 70 communes ont adhéré au service-conseil en énergie partagée, les autres peuvent encore adhérer. Trois communes ont été accompagnées à hauteur de 25 791 € de fonds de concours dans le cadre de la transition énergétique relance, 148 dossiers de rénovation au fonds de transition énergétique pour lequel nous avons un financement de 230 186 € d'aide. Le lancement d'une étude est demandé concernant le schéma directeur des réseaux de chaleur. L'amélioration énergétique de l'habitat, 13 millions d'euros ont été investis dans des logements privés et financés à hauteur de 8 millions en 2021, dont 69 % concernant l'amélioration énergétique. 2 millions de crédits d'État délégués ont été attribués pour la réhabilitation thermique du parc de logements et 1 642 000 € de crédit de l'Agglomération. 319 logements sociaux en réhabilitation thermique sur les communes ont reçu 2 042 000 € d'aide. La mobilité durable, 31 bornes de recharge pour véhicules électriques sont en service, il s'agira donc d'inaugurer la borne de recharge super rapide ; je ne sais pas si c'est en cours ou si c'est fait, la borne de recharge rapide, mais il me semble qu'elle doit être faite. 500 bus du réseau de transport public Tadao dont la moitié circulent à l'hydrogène et à l'électricité. Le dispositif Klaxit de l'application et l'application de covoiturage, plus un développement d'abris de vélo sécurisés. Nous lançons aussi une étude de désenclavement du territoire frange ouest de la métropole lilloise dont nous avons également parlé en Conseil. Être au rendez-vous de la transition écologique et énergétique, l'agriculture durable, c'est particulièrement mon domaine, donc nous avons lancé le défi des familles avec l'alimentation positive, 40 familles ayant participé. Il faut savoir que pour cette initiative, nous avons reçu l'échelon « argent » du prix Territoria. Le soutien à manifestations locales axées sur les productions locales et le premier comité local de l'alimentation avec labellisation officielle du PAT par le ministère de

l'Agriculture, donc on a un PAT labellisé. La sensibilisation à l'environnement, 7 214 enfants ont été sensibilisés au cours des 323 interventions, animations toutes thématiques confondues qui ont touché 2 720 personnes grand public qui ont été accueillies aussi à la maison nature de Geotopia.

La biodiversité, nous sommes lauréats de l'appel à candidatures national pour le plan paysager, il s'agit de planter 6 000 arbres, arbustes fruitiers et arbres têtards, ainsi que de poser 80 nichoirs. Nous avons posé 80 nichoirs installés en 2021 chez les agriculteurs et dans les bâtiments communaux.

Trame verte et trame bleue, le démarrage du chantier des travaux de la vallée Carreau, un site de 100 ha, ce site est implanté sur Auchel, Lozinghem et Marles-les-Mines, avec un embellissement, une liaison avec la chaîne des parcs. Effectivement, c'est un site qui est à voir parce qu'il est joli.

Améliorer le cadre de vie, agir pour la solidarité. Il s'agit d'adapter les interventions communautaires aux besoins des communes et de la population, d'assurer des services accessibles à tous les habitants, de favoriser la cohésion sociale et l'épanouissement des jeunes et le développement culturel, sportif et de loisirs. L'aménagement du territoire avec l'aménagement de la porte Est, le schéma des voies d'eau et l'aménagement autour des gares. Concernant l'aménagement et le développement rural, la mise en œuvre d'un fonds d'urgence pour les communes de moins de 1 000 habitants. C'est un dispositif qui a vraiment beaucoup de succès et qui est très apprécié par les maires des petites communes. Ensuite, nous avons accordé 1 859 630 € de fonds de concours aux communes et nous avons accompagné 45 porteurs de projets dans le cadre du projet européen LEADER Lys romane. S'agissant de l'aménagement des chemins de randonnée, 14 km en cours d'aménagement le long du canal d'Aire avec le véloroute de Mont-Bernançon et Isbergues, 84 circuits de randonnée pédestre. Une chose très importante, en bas du tableau, dans une enquête CSA, 90 % des habitants sont satisfaits de vivre dans l'Agglomération.

Améliorer le cadre de vie pour la solidarité. Le patrimoine communautaire, des études et travaux de construction d'équipements sont en cours avec un plan de réhabilitation des piscines, vous le savez, la piscine de Lillers avec un investissement de 3 200 000 €, la piscine de Béthune avec un investissement de 2 700 000 €, la transformation de la piscine Roger Salengro en bassin nordique à hauteur de 300 000 €, et la poursuite de la construction du CRAM à Verquin qui va demander un investissement de 7 millions d'euros. L'entretien, il s'agit de procéder aux travaux d'entretien et de rénovation thermique et de performance énergétique des équipements, des études sont menées pour le déploiement de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments communautaires et la rénovation des éclairages publics, six zones d'activité, deux antennes qu'il va falloir passer aux Leds. Améliorer le cadre de vie et agir pour la solidarité, concernant l'habitat, 467 demandes d'autorisation de mise en location ont été traitées, 144 dossiers de travaux et d'adaptation du logement à la perte d'autonomie ont été financés dans le parc privé et le financement de la maison familiale de Saint-Casimir à Vaudricourt pour les personnes fragilisées. Il s'agit aussi de procéder à l'extension du permis de louer à 7 communes ; 19 communes au total qui ont adopté ce permis de louer. La mise en place du guichet unique pur pour 77 communes, soit 159 000 habitants avec des demandes et dépôts en ligne, c'est un dispositif aussi qui est très pratique.

Urbanisme, 28 procédures de modification de PLU ou PLUI en cours ou finalisés, 5 328 déclarations d'intention validées ont été instruites. S'agissant de l'accueil des gens du voyage, 70 % du taux d'occupation des aires d'accueil permanentes, ce qui correspond à 108 familles accueillies en moyenne chaque mois. 6 824 actes délivrés en 2021, une hausse de 21 % du nombre d'actes instruits par le service par rapport à 2020. On constate aussi la réouverture de l'aire d'accueil d'Isbergues après travaux. Toujours dans le cadre de l'amélioration du cadre de vie pour la solidarité, l'archéologie. Deux diagnostics de fouilles révèlent une nécropole mérovingienne à Billy-Berclau, un site occupé de la Préhistoire à la période moderne à Gosnay dans la grande ZEC. Le développement culturel, 56 bibliothèques et points lecture, environ 600 jeunes ou enfants qui ont investi dans les projets, 4 821 visiteurs à Labanque et 1 249 élèves au Conservatoire. Le démarrage des actions « hors les murs », idée pour favoriser les animations culturelles sur le territoire en dehors des équipements. « J'apprends à nager » pour les enfants du programme de réussite éducative, neuf sessions ont concerné 1 010 séances de natation. Sachant que notre idée est de faire en sorte que les enfants qui entrent en 6^e sachent nager. Le sport, 9 000 visiteurs à la base nautique de Beuvry, 16 200 adeptes des activités nautiques et/ou de glisse, 13 428 adhérents de clubs sportifs, 42 529 scolaires accueillis dans les équipements aquatiques, deux rand'agglô à Noyelles-lès-Vermelles et à Lespesses, où on a vu 400 participants. Toujours dans le cadre de vie et agir pour la solidarité et la santé, on a effectué une campagne de dépistage de vaccination Covid-19 dans le cadre de la coordination de la campagne avec le centre hospitalier de Béthune-Beuvry. Nous avons mis en place le

Vacci-mobile, le dispositif le plus proche de la population. Un maire de notre Conseil nous déclarait hier que le Vacci-mobile avait été très apprécié dans sa petite commune. Il y a eu 180 personnes vaccinées contre la Covid-19 dans le cadre du Vacci-mobile, 54 140 masques commandés par 50 communes en plus de la dotation de l'Agglomération, étant entendu qu'il y avait un masque réutilisable pour chaque habitant. Le handicap : 207 133 € de montant de fonds de concours attribués pour les travaux d'accessibilité, soit 13 dossiers. Je vais dire le montant de chaque dossier. 150 œuvres de Street Art réalisées dans le cadre du festival des petits bonheurs, 1 147 enfants accueillis et 1 480 adultes accueillis à l'Equi-Handi, plus la collaboration avec l'association « Gamin exceptionnel » en faveur des enfants en situation de handicap. Le centre intercommunal d'action sociale pour sa part engage une démarche en vue de la mise en place d'une mutuelle pour tous et une étude relative au bien vieillir. Avec la signature de la convention territoriale globale avec la Caisse d'allocations familiales.

La politique de la ville et le renouvellement urbain : 1 900 000 € consacrés au crédit de l'ANCT de l'État ont été accordés pour la programmation du contrat de ville. 141 projets déposés, 122 actions soutenues financièrement et 42 aidants numériques formés.

L'accès au droit et la prévention de la délinquance : plus de 5 000 consultations juridiques et suivi sociojudiciaires accueillis au sein des points justice communautaires.

S'agissant de la petite enfance et de la jeunesse, 199 assistants maternels agréés sur les 29 communes. 288 ateliers d'éveil ont été organisés.

L'unité territoriale d'intervention, les pompiers ont effectué 3 758 interventions et le refuge fourrière a accueilli 2 528 animaux à la fourrière et au refuge. Voilà Messieurs et Mesdames, le rapport de l'activité de l'Agglomération en 2021.

Olivier GACQUERRE

Merci Maurice, c'est long, donc c'est toujours un moment un peu fastidieux. Je pense quand même qu'on le vérifiera, mais à mon sens il n'y a pas 500 bus au SMT dont 50 roulent à l'hydrogène, je pense que c'est plutôt 200 bus. Ce n'est pas la faute de Maurice, mais les services, je vous demande de vérifier, ce sont les chiffres du SMT. Il y a 200 bus, mais pas 500, je pense, il y a six bus à l'hydrogène et une cinquantaine de bus hybrides. Je pense qu'il faut qu'on corrige ce chiffre. C'est le chiffre qui est arrivé du SMT, mais cela ne va pas. Je sais qu'on fait 12 ou 13 millions de km par an, je ne trouve pas le chiffre exact, mais je pense qu'il y a une erreur. Il n'y a pas de vote, c'était une présentation, donc le rapport, vous l'aurez, il va vous être envoyé bien évidemment après cette présentation et avec les corrections que nous devons y faire. Il n'y a pas de vote, je crois. On enregistre la présentation. Sans plus attendre, je vais proposer la première délibération à Jean-Michel Dupont, s'il le veut bien.

LIEN AVEC LES UNIVERSITES, ÉQUIPEMENTS PORTUAIRES, ZONES D'ACTIVITES ÉCONOMIQUES ET IMMOBILIER D'ENTREPRISE

Rapporteur(s) : DUPONT Jean-Michel

1) APPROBATION DU PRINCIPE D'UNE REPRISE DE LA GESTION EN REGIE DE L'ENSEMBLE DES PEPINIÈRES D'ENTREPRISE GERE PAR ARTOIS INITIATIVE JUSQU'AU 31 DECEMBRE 2022.

« Par délibération n°2021/CC001, le Conseil communautaire du 2 février 2021, a approuvé le principe de délégation de service public par voie d'affermage pour la gestion et l'exploitation de 4 pépinières d'entreprises de la Communauté d'Agglomération (Initia à Bruay-la-Buissière, Villages d'entreprises à Ruitz, Centre d'affaires Fleming à Béthune et Centre d'affaires de la porte des Flandres à Auchy-les-Mines) à compter du 1er janvier 2022. La procédure de délégation de service public par voie d'affermage a été mise en œuvre en application des articles L.1411-1 à L.1411-8 du Code Générale des Collectivités Territoriales et s'est finalement retrouvée infructueuse.

Par délibération n°2021/CC206, le Conseil communautaire du 7 décembre 2021 a approuvé la signature d'un avenant au contrat de délégation de service public portant sur la prolongation d'une durée d'un an à compter du 1er janvier 2022, de la convention de Délégation de Service Public pour la gestion et l'exploitation des Pépinières avec le délégataire actuel.

Considérant la fin de la délégation de service public au 31 décembre 2022, il convient de statuer sur les modalités de gestion des pépinières d'entreprise de l'agglomération.

Dans le cadre de l'évolution de la politique de la Communauté d'Agglomération en matière d'immobilier d'entreprises portée sur le territoire selon 2 axes forts (l'accompagnement d'investisseurs privés dans le développement de produits définis, d'une part, et la concentration des investissements sur les premiers stades de développement des entreprises par l'accompagnement de nouvelles formes d'entrepreneuriat, d'innovation, d'autre part), un certain nombre d'évolutions a été proposé :

- L'harmonisation de l'offre immobilière existante
- La cession de certains bâtiments
- Le développement d'incubateurs
- Le lancement d'une académie de l'entrepreneuriat

Considérant les évolutions ainsi proposées,

Considérant la modification des besoins en matière de gestion immobilière d'entreprise impliquant une plus grande flexibilité nécessaire,

Considérant les caractéristiques des prestations demandées,

Considérant la nécessité de rationaliser les moyens mis en œuvre en matière de gestion immobilière,

Considérant l'animation économique directement développée par la collectivité au travers d'initiatives connexes telles que le développement d'incubateurs et l'académie de l'entrepreneuriat,

Il est proposé de reprendre en régie au 1^{er} janvier 2023 l'exploitation et la gestion des pépinières d'entreprises présentes sur le territoire, au même titre que l'ensemble du patrimoine immobilier de la collectivité.

Il est précisé que, sur la base du rapport de présentation ci-annexé, la Commission Consultative des Services Publics Locaux réunie le 08 septembre 2022 a émis un avis favorable à cette proposition.

En application des dispositions de l'article L. 1411-4 du Code Général des Collectivités Territoriales, et suite à l'avis favorable de la commission « Développement Economique et Transition Ecologique » du 12 septembre 2022, il est proposé à l'Assemblée d'approuver le principe d'une reprise de la gestion en régie au 1er janvier 2023 de l'ensemble des pépinières d'entreprises qui sont gérées et exploitées par l'association Artois Initiatives jusqu'au 31 décembre 2022 dans le cadre d'une convention de Délégation de Service Public. »

Jean-Michel DUPONT

La première délibération concerne la reprise en régie de la gestion des pépinières d'entreprises. Dans le cadre de l'évolution de la politique de la Communauté d'Agglomération en matière d'immobilier d'entreprise, qui porte sur le territoire sur deux axes forts, c'est l'accompagnement d'investisseurs privés dans le développement des produits définis d'une part et la concentration des investissements sur des stades de développement des entreprises par l'accompagnement de nouvelles formes d'entrepreneuriat et d'innovation, d'autre part par un certain nombre d'évolutions. A été proposée l'harmonisation d'une offre immobilière existante, la cession de certains bâtiments, le développement d'incubateurs, le lancement d'une académie de l'entrepreneuriat et également en matière de gestion d'immobilier d'entreprise, on nous demande souvent beaucoup plus de flexibilité. Il faut savoir que le 7 décembre 2021 on avait renouvelé

pour un an la gestion en DSP des pépinières qui se termine donc cette année au 31 décembre 2022. Il est donc proposé à partir du 1^{er} janvier 2023 de reprendre en régie la gestion des pépinières d'entreprises.

Olivier GACQUERRE

Merci. Pour cette délibération, ne peuvent pas prendre part au vote Bernard Delelis, Grégory Debas et Sylvie Meyfroidt puisqu'ils sont administrateurs de la structure donc comme l'a précisé Jean-Michel, il ne s'agit absolument pas d'une défiance vis-à-vis de notre partenaire historique, mais d'un repositionnement y compris de nos agents. La reprise en régie fait aussi suite à une stratégie de vente de bâtiments qui sont amortis pour éventuellement des redéploiements. Les trois agents qui étaient occupés par notre prestataire à destination de ces biens vont être redéployés en interne, ce sont les termes du contrat en tant que tel. Tout cela a été pesé en commission pour arriver à cette décision et d'ailleurs, si la décision était actée ce soir, un rendez-vous est d'ores et déjà pris dans les jours à venir pour évoquer la sortie et la bonne transition et continuité du service public. Je voulais vous le préciser.

Jean-Michel DUPONT

Bien sûr, tout cela a été vu avec les services également.

Olivier GACQUERRE

Bien sûr qu'on remercie pour ce redéploiement. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Je vous remercie. Jean-Michel, toujours toi pour la question 2 s'il te plaît.

Décision du Conseil : adopté - Les élus membres de l'association ne prennent pas part au vote ; Monsieur Grégory DEBAS, Madame Sylvie MEYFROIDT et Monsieur Bernard DELELIS.

Rapporteur(s) : DUPONT Jean-Michel

2) MISE EN PLACE D'UN SEMINAIRE ORGANISE PAR UTA (LABORATOIRE DE CHIMIE) SITUE A L'IUT DE BETHUNE AYANT POUR THEMATIQUE BIOMASSE : ECO EXTRACTION – BIOACTIFS, BIOPOLYMERES ET APPLICATIONS – SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'UNIVERSITE D'ARTOIS ET VERSEMENT D'UNE SUBVENTION

« La Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane est un territoire à forte vocation industrielle et a été désignée territoire d'industrie dès 2018. L'Université d'Artois, à travers l'UTA, à toute sa place au sein de ce programme et la feuille de route mise en place dans ce cadre ;

L'UTA est un laboratoire de chimie implanté sur le site de l'IUT de Béthune. Il développe des recherches liées à la biomasse végétale dans trois domaines : les produits de commodités (tensioactifs, colorants, additifs), matériaux (plastiques, textiles, béton) et biologiques (actifs biosourcés).

Après le succès des Journées Techniques Colorants & Pigments Naturels de novembre 2021, l'UTA organise un séminaire intitulé « Biomasse : Eco extraction – Bioactifs, Biopolymères & applications ». Cet événement se tiendra du 14 au 16 novembre 2022 sur le site de l'IUT de Béthune. En lien direct avec la politique volontariste en matière de développement technologique et universitaire et le programme territoire d'industrie, l'UTA a sollicité la communauté d'agglomération Béthune Bruay Artois Lys Romane, aux fins d'apporter un soutien financier à la mise en place de cet événement, à hauteur de 1 800 €. Le coût total de la manifestation s'élève à 10 600 € HT et ce soutien s'inscrit dans le cadre du partenariat stratégique signé en 2020 entre la Communauté d'Agglomération et l'Université d'Artois.

Suite à l'avis favorable de la commission « Développement Economique et Transition Ecologique » du 12 septembre 2022, il est donc proposé à l'Assemblée d'approuver la mise en place d'un partenariat avec l'Université de l'Artois et l'UTA en vue de la réalisation d'un séminaire du 14 au 16 novembre 2022 ayant pour thématique Biomasse : Eco extraction – Bioactifs, Biopolymères & applications et d'autoriser le Président, le Vice-président délégué ou le Conseiller délégué à signer la convention tripartite correspondante, d'une durée d'un an à compter de sa notification et moyennant le versement d'une participation financière de 1 800 €. »

Jean-Michel DUPONT

La prochaine délibération, c'est la mise en place d'un séminaire organisé par le laboratoire de chimie de l'Université de Béthune, cela va se passer du 14 au 16 novembre à l'IUT de Béthune. C'est donc un séminaire dont la thématique est l'éco-extraction d'entités bioactives et les biopolymères issus de biomasse et leur application. Cette action rentre dans la cohérence avec la politique de développement technologique et universitaire et en lien direct avec l'axe écologique de la politique d'industrie de l'Agglomération de Béthune Bruay. Le coût total est de 10 000 €, ils nous sollicitent pour 1 800 €. Bien sûr, le public cible sera des universitaires et aussi le monde socio-économique, les industriels, les institutionnels, plus de 200 participants sont attendus. L'année dernière, il y avait aussi ce même genre de séminaire, mais sur les bio colorants et c'était très intéressant d'y participer puisque cela permet aussi quelquefois de développer de nouvelles technologies et de nouvelles filières.

Olivier GACQUERRE

C'est un laboratoire performant, sur l'université, c'est une chance pour nous. Sur cette délibération 2, y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ?

Franck GLUSZAK

Un sujet qui est contigu, avez-vous des nouvelles de la présentation par-devant la commission d'homologation des titres d'ingénieur par rapport au projet qui était prévu, la volonté de l'Agglomération de pouvoir soutenir une école d'ingénieurs ? Je crois savoir que la commission devait se réunir le 20 ou le 21 septembre. Avez-vous des nouvelles ?

Olivier GACQUERRE

C'est exact, on a été auditionnés. J'ai participé à l'audition, mais c'est un postulat commun avec l'UCO et Amiens, d'ailleurs la veille on était à Amiens avec Alain Gest qui a défendu aussi le principe, donc on a présenté tous les atouts sur le plan pédagogique, territoire, vie étudiante d'ailleurs aussi, mais cette commission des titres d'ingénieur rend un rapport. La décision finale, c'est le 14 décembre, de mémoire.

Yannick VISSOUZE

On aura le retour officieux, la position et le rapport, ensuite ce sera entériné début 2023 pour une décision définitive.

Olivier GACQUERRE

Merci à notre souffleur qui est le DGA du développement économique Yannick Vissouze, pour celles et ceux qui n'ont pas encore eu l'occasion de travailler avec lui directement. Merci. Franchement, je pense qu'on a de gros atouts et on a montré toutes les opportunités. En plus, c'est un titre d'ingénieur par apprentissage. On a démontré tous les débouchés sur le territoire. Tout à l'heure, cela n'a pas été rappelé par Maurice, mais j'ai un chiffre à vous donner. C'est tout ce que nous avons voté depuis deux ans, on parlait de 2021, donc depuis 2020 ce que nous avons pu impulser dans le domaine économique, c'est 2 100 emplois avenir. Dans les trois ans à venir. 2 100 emplois. La problématique qu'on va avoir, c'est de trouver des gens qui

répondront aux exigences de formation et là, on est un peu inquiets surtout sur nos filières nouvelles comme l'électromobilité, il y a un vrai sujet pour nous d'accélération sur la formation. On le sait bien, et c'est comme pour les médecins, on sait bien qu'il y a des déficits et aujourd'hui on sait que 75 % des médecins qui s'insèrent dans un territoire sont issus du territoire. Ici, si on n'a pas cette école d'ingénieurs, on a du mal à les amener aussi, c'est cela la vérité des prix. D'où l'intérêt pour nous d'avoir ces formations. C'est bon pour la question 2 ? Pas d'opposition ? Abstentions ? Je mets au vote. Oui, Chloé, je mets au vote. Notre Directrice juridique me regarde et me briefe. Merci Jean-Michel. Je cède la parole à Hervé pour les questions 3 et 4.

Décision du Conseil : adopté

FINANCES, CONTROLE DE GESTION ET COMMANDE PUBLIQUE

Rapporteur(s) : DEROUBAIX Hervé

3) FONDS NATIONAL DE PÉRÉQUATION DES RESSOURCES INTERCOMMUNALES ET COMMUNALES (FPIC) 2022 - RÉPARTITION DE L'ENVELOPPE

« Par délibération n°2022/CC079 du 28 juin 2022, le Conseil Communautaire a fixé les modalités de répartition du Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) pour 2022 « à la majorité des deux tiers » comme suit :

- 1^{ère} étape : répartition de l'enveloppe totale du FPIC entre la Communauté d'Agglomération et les communes membres en fonction du coefficient d'intégration fiscale (CIF)
- 2^{ème} étape : répartition du montant global à destination des communes en deux enveloppes
 - o La 1^{ère} enveloppe comportant 71 % du montant global à destination des communes réparti en fonction des deux critères obligatoires suivants :
 - L'insuffisance du potentiel financier par habitant : 70 % (apprécié par rapport à la moyenne de la Communauté d'Agglomération)
 - L'écart du revenu par habitant : 1 % (apprécié par rapport à la moyenne de la Communauté d'Agglomération)
 - o La 2^{ème} enveloppe comportant 29 % du montant global à destination des communes réparti en fonction de l'écart constaté entre le montant de la première enveloppe et le montant du FPIC versé en 2021 pour chaque commune.

Un critère d'éligibilité a été instauré pour cette deuxième enveloppe. En effet, si pour une commune le montant calculé au titre de la première enveloppe est inférieur à celui du FPIC qu'elle a perçu en 2021, alors cette commune ne pourra prétendre à aucun versement au titre de la deuxième enveloppe.

A noter que cette enveloppe n'a pas vocation à compenser intégralement la perte de FPIC constatée, mais en atténuera ses effets.

En l'absence d'information relative tant au montant du FPIC qui serait reversé à l'ensemble intercommunal au titre de l'année 2022 qu'aux valeurs des critères de répartition, aucune simulation n'a été présentée au dernier Conseil communautaire de juin.

Suite à la réception en date du 17 août 2022 des documents d'information faisant état des données nécessaires au calcul de la répartition du droit commun et au calcul des répartitions dérogatoires du FPIC 2022 transmis par le préfet du Pas-de-Calais, le montant du FPIC 2022 alloué à l'ensemble intercommunal s'élève à 8 887 898 €. Celui-ci est en augmentation de 22 179 € par rapport à l'année 2021 qu'il convient de répartir en fonction des critères préalablement rappelés.

Considérant que la fiche d'information relative aux données nécessaires au calcul de la répartition du FPIC 2022 a été réceptionnée en nos services le 17 août 2022,

Considérant que cette fiche d'information est jointe à la présente délibération conformément à la demande du préfet du Pas-de-Calais,

Considérant que la délibération du Conseil Communautaire n°2022/CC079 du 28 juin 2022 a adopté les modalités de répartition du FPIC entre la Communauté d'Agglomération et ses communes membres suivant le mode de répartition dérogatoire « à la majorité des deux tiers » sans fixer les montants individuels pour chaque bénéficiaire, il convient à présent de procéder aux calculs de cette répartition.

Par application des modalités définies dans la délibération n°2022/CC079 et rappelées ci-dessus, suite à l'avis favorable de la Commission Services du Quotidien, Administration Générale et Territoriale réunie le 14 septembre 2022, il est donc proposé à l'Assemblée :

- De répartir l'enveloppe du FPIC 2022 d'un montant de 8 887 898 € entre la Communauté d'Agglomération et ses communes membres en fonction du Coefficient d'Intégration Fiscale (CIF) fixé à 0,410 558 soit :
 - o Une enveloppe de 3 649 002 € pour la Communauté d'Agglomération ;
 - o Une enveloppe de 5 238 896 € à répartir entre les communes membres.

Les montants alloués à chaque commune sont répartis en fonction des critères et en fonction de la méthode de calcul figurant dans l'annexe de la délibération n°2022/CC079 du 28 juin 2022 ; tout en précisant que les valeurs de référence utilisées sont celles retenues pour le calcul de la DGF 2022.

Il est précisé que la majorité des deux tiers des suffrages exprimés est requise pour approuver cette délibération. »

Hervé DEROUBAIX

Merci Monsieur le Président, cette délibération fait suite à celle que nous avons prise le 28 juin dernier. Nous n'avions pas eu à l'époque les sommes allouées par la Préfecture. Le montant nous a été communiqué le 17 août dernier, pour une enveloppe totale de 8 888 000 € soit une augmentation par rapport à l'année dernière de 22 179 € avec la clé de répartition en fonction du CIF, coefficient d'intégration fiscale. La part qui reste à l'Agglo représente donc 41 %, donc 3 649 000 €. La part qui est dévolue aux cent communes est donc de 5 239 000 €. Vous avez donc dans les annexes les sommes qui ont été allouées à l'ensemble des communes. Il y a une relative stabilité par rapport à l'an dernier, la commune qui perd le plus ne perd entre guillemets que 0,5 % par rapport à l'année précédente. Je ne reviens donc pas sur les modalités, c'est la majorité des deux tiers avec l'enveloppe 1 qui est répartie à 71 % en fonction des critères obligatoires que sont le potentiel financier par habitant et le revenu par habitant. Je présume que chacun a pu voir de quelle somme il disposait. Pour la plupart, en légère augmentation donc. Voilà, Monsieur le Président.

Franck GLUSZAK

En cohérence avec mon vote pour le mode de répartition, mon nom est Franck Gluszak et je m'abstiens sur cette question.

Olivier GACQUERRE

On lui demande de dire son nom, donc merci. Y a-t-il d'autres abstentions ? Des oppositions ? Je vous remercie, c'est donc voté. Merci Hervé.

Décision du Conseil : adopté, Abstention de Monsieur Franck GLUSZAK.

4) TAXE ANNUELLE SUR LES FRICHES COMMERCIALES - ANNEE 2023

« Par délibération n°2018/CC197 du 19 septembre 2018, le Conseil communautaire a institué la taxe annuelle sur les friches commerciales à effet du 1^{er} janvier 2019.

Sont concernés par cette taxe les locaux commerciaux qui ne sont plus affectés à une activité entrant dans le champ d'application de la cotisation foncière des entreprises (CFE) depuis au moins deux années consécutives au 1^{er} janvier de l'année d'imposition et qui sont restés inoccupés au cours de la même période.

Cette taxe n'est pas due lorsque l'absence d'exploitation est indépendante de la volonté du contribuable et lorsque cette absence est imputable à une cause étrangère à sa volonté faisant obstacle à l'exploitation du local dans des conditions normales.

Sur le territoire de la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane, des locaux commerciaux sont vacants, et pour certains d'entre eux, sont en mauvais état ou ne sont ni à vendre ou ni à louer depuis plusieurs années.

Afin de lutter contre la vacance commerciale notamment pour redynamiser le commerce de centre-ville, il convient d'inciter les propriétaires à ne pas laisser ces locaux à l'abandon et à les mettre sur le marché.

Les taux applicables en vigueur peuvent ainsi être majorés dans la limite du double. La majoration peut concerner les trois taux ou seulement certains d'entre eux et elle peut être ou non différenciée selon le taux.

Considérant que le schéma d'aménagement commercial a été adopté par délibération du Conseil communautaire n°2019/CC248 du 18 décembre 2019 qui a défini la gestion des friches commerciales sur le territoire de la Communauté d'Agglomération comme la priorité principale d'intervention en appliquant la taxe sur les friches commerciales à son niveau maximal,

Considérant que depuis 2020, le Conseil communautaire a souhaité appliquer le taux de cette taxe à son niveau maximum,

Suite à l'avis favorable de la Commission Services du Quotidien, Administration Générale et Territoriale du 14 septembre 2022, il est proposé à l'Assemblée :

- de poursuivre l'application de la taxe annuelle sur les friches commerciales pour les biens affectés à une activité commerciale qui ne sont plus soumis à une activité entrant dans le champ d'application de la cotisation foncière des entreprises défini à l'article 1477 du Code Général des Impôts depuis au moins deux ans au 1^{er} janvier de l'année d'imposition et qui sont restés inoccupés au cours de cette période,

- d'imposer à la taxe annuelle sur les friches commerciales les locaux commerciaux repris dans la liste annexée à la présente délibération conformément aux dispositions de l'article 1530 du Code Général des Impôts,

- et de fixer le taux de cette taxe à :

- . 20 % pour la 1^{ère} année d'imposition (maximum 20 %)
- . 30 % pour la 2^{ème} année d'imposition (maximum 30 %)
- . 40 % pour la 3^{ème} année d'imposition (maximum 40 %), »

Hervé DEROUBAIX

La question 4 porte sur la taxe annuelle sur les friches commerciales. Concernant les commerces qui ne sont plus en activité depuis plus de deux ans, l'agglomération a pris depuis quelques années des taux qui sont au maximum et nous proposons de les proroger pour l'année prochaine en sachant qu'il y a des échanges en cours et qu'un groupe de travail sera mené par Grégory. Il veut peut-être prendre la parole et dire quelques

mots là-dessus. Donc pour l'année prochaine, on garde les mêmes taux et pour 2023, un groupe de travail va œuvrer pour peut-être rendre plus efficiente et plus attractive cette taxe.

Grégory DEBAS

Donc un groupe de travail avec lequel on va surtout renforcer le partenariat avec les maires qui sont quand même les premiers à connaître précisément les bâtiments, etc. parce qu'on a des difficultés effectivement à travailler directement avec le centre des finances pour avoir les informations, donc l'idée est vraiment d'avoir un partenariat avec les maires qui connaissent bien s'ils ont une friche, s'ils ont un magasin qui est fermé depuis combien de temps, je pense qu'on est les premiers à même de pouvoir répondre à cela. Il y aura donc effectivement un groupe de travail pour améliorer le dispositif et le rendre le plus efficient possible.

Olivier GACQUERRE

Merci. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? C'est donc voté. Je vais céder la parole à Bruno Chrétien. Je remercie les services pour la préparation. On parlait des notions de comportement, je disais à notre Directeur général que je suis content d'avoir un gobelet qu'on peut laver et ne pas jeter, mais les petites bouteilles d'eau, cela fait un peu contresens. Donc il faudra qu'on réfléchisse à ne plus avoir trop de bouteilles en plastique. Qu'on aille jusqu'au bout de la démarche. En tout cas, merci pour l'initiative. Finalement, comme quoi tous les jours, on n'est pas toujours au clair, mais c'est vrai que les petites bouteilles ce n'est pas forcément d'actualité. La crise sanitaire nous a fait revenir beaucoup en arrière malheureusement.

Décision du Conseil : adonté

MOBILITE DURABLE

Rapporteur(s) : CHRETIEN Bruno

5) MOBILITE DURABLE – LOGISTIQUE URBAINE – PROGRAMME INTERLUD - CONVENTION DE PARTENARIAT

« Le Ministère de la Transition Ecologique a initié le programme Innovations Territoriales et Logistiques Urbaines Durables, dénommé « InTerLUD ». Il a pour but de permettre le déploiement d'actions volontaires des collectivités et des opérateurs économiques en faveur du transport de marchandises en ville, dans une dynamique collaborative.

Les objectifs de ce programme sont les suivants :

- Informer, sensibiliser et accompagner les collectivités et les opérateurs économiques à l'échelle territoriale sur les enjeux de la logistique urbaine ;
- Structurer les filières économiques et leurs représentations ;
- Favoriser la participation des acteurs privés dans le cadre de chartes logistiques urbaines et les faire dialoguer avec les acteurs publics.

Les sociétés ROZO et Logistic Low Carbon ont été désignées porteurs du programme avec le partenariat du Centre d'Etudes et d'expertise sur les Risques, l'Environnement, la Mobilité et l'Aménagement (CEREMA) et de l'Agence pour la Transition Ecologique (ADEME). A ce titre, ROZO reçoit des financeurs les fonds destinés à la mise en œuvre du programme et conclut avec les bénéficiaires porteurs d'actions, les conventions définissant ces dernières et les modalités de versement de l'aide financière. Le CEREMA aide les bénéficiaires à mettre en œuvre les actions et assure le suivi méthodologique.

La Communauté d'Agglomération de Béthune Bruay, Artois Lys Romane (CABBALR) a identifié, dans le cadre des travaux relatifs à l'élaboration de son projet de territoire et plus particulièrement de ses feuilles de route mobilités et développement économique, le traitement de la logistique urbaine comme enjeu important du développement durable pour le territoire. Elle souhaite donc s'inscrire dans ce programme.

De par son statut d'autorité organisatrice de la mobilité, le syndicat des transports Artois Mobilités (AM62) est également directement intéressé par le programme InTerLUD, qui répond à certains objectifs fixés dans le Plan de Déplacements Urbains (axe 3).

La Communauté d'Agglomération et AM62 s'engagent à ce titre à mettre en œuvre un certain nombre d'actions définies, notamment :

- la réalisation d'études relatives à la problématique des livraisons,
- la préparation et la rédaction d'une charte de logistique urbaine, dans le cadre d'une concertation,
- le suivi et l'exécution des actions.
- la mise en place de rencontres de pilotage,

Une convention d'accompagnement est donc proposée entre la Communauté d'agglomération, AM62, la société ROZO et le CEREMA décrivant les modalités de partenariat et de financement des études et actions à engager.

Par ailleurs, il a été proposé au Bureau communautaire de constituer un groupement de commandes, conformément à l'article L2113-6 du code de la commande publique, entre la Communauté d'Agglomération et AM62, dans le cadre duquel AM62 s'engage à prendre en charge 50 % du montant total TTC de l'étude, net de subventions. La Communauté d'Agglomération serait désignée coordonnateur de ce groupement de commandes et devrait procéder au recrutement d'un bureau d'études dans le respect des règles de la commande publique.

De son côté, le CEREMA s'engage à apporter son soutien technique et méthodologique et ROZO à verser à la Communauté d'Agglomération le financement prévu à hauteur de 50 % du coût total HT.

Le coût de l'élaboration du plan d'actions et de son animation est estimé à 60 000 € HT. Le reste à charge pour la Communauté d'Agglomération serait donc de 15 000 € HT (subventions du CEREMA et d'AM62 déduites).

Suite à l'avis favorable de la Commission « Aménagement, Transports et Urbanisme » du 12 septembre 2022, il est demandé à l'Assemblée de bien vouloir valider le projet de convention de partenariat et de financement entre ROZO, le CEREMA, AM62 et la Communauté d'Agglomération, et d'autoriser le Président, le Vice-président, ou le Conseiller délégué, à la signer, ainsi que tout document se rapportant au programme InTerLUD. »

Bruno CHRÉTIEN

Merci Monsieur le Président, la délibération 5 concerne la logistique urbaine, le programme InTerLUD et la convention de partenariat. La logistique urbaine est un enjeu de mobilité majeur pour notre territoire, elle participe à la rationalisation des derniers et premiers kilomètres et concerne un nombre important de flux. Elle impacte directement la qualité de notre environnement, il est donc nécessaire d'engager des actions en faveur d'une logistique urbaine durable. Pour engager une telle démarche, il convient de s'associer à divers partenaires, notamment l'autorité organisatrice de la mobilité et les entreprises du territoire qui sont directement concernées. Pour ce faire, le CEREMA qui est un bureau d'études publiques spécialisé dans le domaine de la mobilité associé à l'ADEME ont développé le programme InTerLUD, Innovation territoriale et logistique urbaine durable. Il s'agit d'apporter un accompagnement aux collectivités qui souhaitent s'engager dans une démarche de logistique urbaine durable. Cet accompagnement consiste en une aide technique du bureau d'études dans la rédaction d'un cahier des charges et le recrutement d'un bureau d'études ainsi que le déroulement et l'animation de la démarche. À

l'aide de partenaires comme Low Carbon et ROZO, il est également proposé d'engager une démarche coordonnée avec quelques entreprises du territoire et enfin un cofinancement de cette étude à hauteur de 50 %. Une convention associant Artois Mobilités soumise à la délibération du Conseil de ce soir doit être signée, les objectifs sont de poser les conditions du pilotage de l'étude avec la maîtrise d'ouvrage à la Communauté d'Agglomération et de la concertation avec les partenaires, de parvenir à l'élaboration d'un programme d'action et la signature d'une charte de la logistique urbaine durable avec les entreprises engagées. Cette étude est estimée à 60 000 € et la convention prévoit le financement de celle-ci à hauteur de 50 %. Pour information, le Bureau communautaire vient d'adopter un projet de convention qui concerne un groupement de commandes par lequel Artois Mobilités s'associe à la Communauté d'Agglomération afin de mener l'étude en question. Cette dernière en étant le coordonnateur, Artois Mobilités accompagnera techniquement et financièrement la Communauté d'Agglomération à hauteur de 25 % du coût de l'étude. Il restera donc à charge de la Communauté d'Agglomération 25 %, soit 15 000 €. Il est donc demandé au Conseil de bien vouloir autoriser le Président à signer la convention de partenariat et de financement avec le CEREMA, ROZO et Artois Mobilités dans le cadre de la démarche InTerLUD. Merci.

Olivier GACQUERRE

Sachant qu'en Bureau communautaire à l'instant, nous avons voté le groupement de commandes. Merci. Sur cette délibération, y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? C'est donc adopté, merci. Je vais céder la parole à Jacky Lemoine pour la question 6 et on aura effectivement une pensée pour Éric Édouard à qui on souhaite un bon rétablissement.

Décision du Conseil : adopté

POLITIQUE DE LA VILLE

Rapporteur(s) : LEMOINE Jacky

6) RAPPORT SUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE DE LA VILLE SUR LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BETHUNE-BRUAY - ANNEE 2021 - MODALITES DE CONSULTATION DE COMMUNES ET DES CONSEILS CITOYENS

« Le décret n°2015-1118 du 3 septembre 2015 prévoit la production par l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) signataire d'un Contrat de Ville, d'un rapport sur la mise en œuvre de la Politique de la Ville sur son territoire. Ce rapport présenté à l'assemblée délibérante précise les actions que l'EPCI mène sur son territoire, les orientations et programmes de nature à améliorer la situation dans les quartiers de la géographie prioritaire.

Le projet de rapport établi par l'EPCI est soumis pour avis aux conseils municipaux concernés et aux Conseils Citoyens de chacun des quartiers prioritaires selon les modalités prévues par délibération de l'EPCI (le cas échéant aux autres signataires du Contrat). Le délai qui leur est réservé pour formuler un avis ne peut être inférieur à un mois. A défaut de réponse dans le délai imparti, l'avis est réputé favorable.

Au titre de la mise en œuvre en 2021, il est proposé à l'Assemblée de valider le processus suivant :

- Production du projet de rapport 2021 visé par Monsieur le Conseiller délégué en charge de la Politique de la Ville arrêté au « 27 septembre 2022 », date du Conseil Communautaire,
- Le projet de rapport sera transmis à compter du 3 octobre 2022 aux Maires des communes concernées ainsi qu'aux Président(e)s des Conseil Citoyens installés dans les quartiers prioritaires. Les communes et les Conseils Citoyens seront invités à formuler un avis à adresser à la Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay au plus tard pour le 7 novembre 2022,

- Le projet de rapport amendé des avis des Conseils municipaux et Conseils Citoyens et des compléments éventuels en lien avec les observations formulées, sera présenté pour approbation lors de la séance du Conseil Communautaire qui suivra,

- Le rapport définitif approuvé par l'Assemblée sera alors mis à disposition du public pour consultation au siège de la Communauté d'Agglomération, au sein de ses antennes et dans les mairies des communes concernées par la Politique de la Ville jusqu'à la production d'un nouveau rapport annuel en 2023.

Suite à l'avis favorable de la Commission Cohésion Sociale réunie le 15 septembre 2022, il est proposé à l'Assemblée d'approuver le rapport sur la mise en œuvre de la politique de la ville sur la Communauté d'Agglomération au titre de l'année 2021 et les modalités de consultation des communes et conseils citoyens. »

Jacky LEMOINE

J'ai des nouvelles justement d'Éric, je lui en ai demandées. Il va beaucoup mieux, il a eu sa première sortie aujourd'hui. Il marque qu'il a souffert atrocement et qu'il ne souhaite cela à personne. Il dit bonjour à tout le monde. Je vais essayer de le remplacer. La Communauté d'Agglomération est signataire d'un contrat de ville qu'elle co-anime avec l'État. À ce titre, elle produit chaque année un rapport sur la mise en œuvre de la politique de la ville sur son territoire. Ce rapport présenté à l'assemblée délibérante est soumis pour avis aux conseils municipaux concernés et aux conseils citoyens de chaque quartier prioritaire selon les modalités définies par la délibération. Le délai qui leur est réservé pour formuler un avis ne peut être inférieur à un mois. À défaut de réponse dans le délai imparti, l'avis est réputé favorable. Il vous est donc proposé d'approuver le projet de rapport annexé à la délibération. Celui-ci sera transmis à compter du 3 octobre 2022 aux maires des communes concernées ainsi qu'aux Présidents des conseils citoyens installés dans les quartiers prioritaires. Ils seront invités à formuler un avis à adresser à l'Agglomération au plus tard pour le 7 novembre 2022. Le rapport définitif avec cet avis sera présenté pour approbation lors de la séance du Conseil communautaire qui suivra, puis sera mis à disposition du public pour consultation au siège de la Communauté d'Agglomération, au sein de ses antennes et dans les mairies communes concernées par la politique de la ville jusqu'à la production d'un nouveau rapport annuel en 2023. La commission cohésion sociale réunie le 15 septembre a émis un avis favorable. Voilà Président.

Olivier GACQUERRE

Merci. Y a-t-il un avis contraire ? Des abstentions ? Merci, donc c'est voté. Question 7, Philippe Drumez.

Décision du Conseil : adopté

Rapporteur(s) : DRUMEZ Philippe

**7) DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ASSOCIATION FUTSAL CLUB BETHUNOIS –
ATTRIBUTION ET SIGNATURE D'UNE CONVENTION AU PROFIT DES QUARTIERS
EN POLITIQUE DE LA VILLE**

« Dans le cadre du Contrat de Ville de la Communauté d'Agglomération, le projet « Béthune Futsal dans la Street » porté par l'association « FUTSAL Club Béthunois » en 2021 a été déployé au profit d'enfants âgés de 6 à 17 ans résidant prioritairement dans des quartiers en Politique de la Ville du territoire (en particulier à Houdain, Calonne-Ricouart, Labourse et Béthune) sur la période du 1er septembre 2021 au 30 juin 2022. Il s'agit d'une action s'inscrivant dans la priorité 7.2 du Contrat de Ville « innovation/inclusion sociale et sport ».

L'association a sollicité la Communauté d'Agglomération par courrier en date du 17 juillet 2022 pour un nouveau soutien à hauteur de 20 000 € sur la période du 1er septembre 2022 au 30 juin 2023 en

vue de mobiliser, par le sport, des jeunes résidant majoritairement dans les quartiers en Politique de la Ville. Une demande de subvention sera également déposée par l'association auprès de l'ANCT au titre de la programmation 2023 du Contrat de Ville (appel à projets annuel lancé le 23 septembre 2022).

Suite à l'avis favorable de la Commission Cohésion Sociale réunie le 15 septembre 2022, il est proposé à l'Assemblée d'approuver la mise en œuvre pour la période du 1er septembre 2022 au 30 juin 2023 du projet « Béthune Futsal dans la Street – acte 2 » au profit des jeunes des quartiers prioritaires du Contrat de Ville de la Communauté d'Agglomération, d'attribuer une subvention de 20 000 € pour le déploiement de l'action et d'autoriser le Président, le Vice-président délégué ou le Conseiller délégué à signer la convention d'objectifs correspondante. »

Philippe DRUMEZ

Délibération n° 7, il s'agit d'une délibération qui concerne la politique de la ville, mais aussi le sport. Il s'agit de reconduire le partenariat initié l'année dernière afin de déployer une action Futsal dans la Street au profit des enfants de 6 à 17 ans issus prioritairement des quartiers prioritaires. 30 000 € avaient été attribués en 2021, une centaine d'enfants des différentes communes : Houdain, Calonne-Ricouart, Labourse, Béthune ont été touchés par ces animations sportives, ces actions de mobilité en lien avec Tadao et des ateliers créatifs. L'objectif est de poursuivre l'action et l'étendre à d'autres quartiers. L'association a également obtenu 10 000 € de l'Agence nationale de la cohésion des territoires au titre des quartiers d'été 2022, donc en juillet dernier. La subvention à attribuer pour 2022 est de 20 000 € avec une période de réalisation du 1^{er} septembre 2022 au 30 juin 2023. Capter encore plus de jeunes, l'objectif est de 150 dans des actions sportives et éducatives. La signature d'une convention d'objectif, avec la mise en place d'un comité de pilotage « L'action ». Les communes ciblées sont toujours Houdain, Lillers, Auchel, Labourse, Beuvry, Marles, Calonne-Ricouart et Béthune. Cette proposition a reçu un avis favorable de la commission Cohésion sociale du 15 septembre.

Olivier GACQUERRE

Merci pour la présentation. Y a-t-il des avis contraires ? Des oppositions ? C'est donc adopté, je vous remercie. Question 8, je cède la parole à nouveau à Jacky Lemoine.

Décision du Conseil : adopté

Rapporteur(s) : LEMOINE Jacky

8) PROGRAMME NATIONAL POUR LA RENOVATION URBAINE - COMMUNE DE BRUAY LA BUISSIERE – ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS – REDYNAMISATION URBAINE ET ECONOMIQUE DE L'ILOT DOYELLE A BRUAY-LA-BUISSIERE - SIGNATURE D'UNE CONVENTION

« Par délibération en date du 28 juin 2017 modifiée, le Conseil communautaire a arrêté les dispositions générales du dispositif fonds de concours ainsi mis en place et fixé les règles d'éligibilité.

La Communauté d'Agglomération a ainsi mis en place un dispositif de fonds de concours destiné à aider la réalisation des opérations inscrites dans les Programmes du Renouvellement Urbain validés sur son territoire.

Par délibération n°2019/CC210 en date du 20 décembre 2019, le Conseil communautaire a autorisé la signature de la convention de renouvellement urbain avec l'ANRU, l'Etat, la Région, la Caisse des Dépôts, la commune de Béthune, la commune de Bruay-La-Buissière, les organismes HLM concernés, Action Logement, en vue d'apporter leur concours financier à la mise en œuvre des opérations correspondantes.

La participation de la Communauté d'Agglomération au titre des fonds de concours, pour la ville de Bruay-La-Buissière, s'élèverait globalement à 2 275 998 €.

Dans ce cadre, la ville de Bruay-La-Buissière sollicite l'attribution d'un fonds de concours pour la « redynamisation urbaine et économique de l'îlot Doyelle » dont les travaux débiteront en 2022 et qui regroupe les opérations identifiées au PNRU suivantes :

- Nouvelle rue Doyelle
- Prolongement rue Doyelle
- Rue Cadot
- Rue Lamendin
- Place Cadot tranche 1
- Place Cadot tranche 2

Le coût total de l'opération « redynamisation urbaine et économique de l'îlot Doyelle » s'élève à 3 860 584,20 € HT. La participation de la Communauté d'Agglomération pour ces 6 opérations s'élève à 252 500 €.

Suite à l'avis favorable de la Commission Cohésion Sociale du 15 septembre 2022, il est proposé à l'Assemblée d'approuver le versement d'un fonds de concours à la ville de Bruay-La-Buissière et d'autoriser le Président, le Vice-président délégué ou le Conseiller délégué à signer la convention réglant les modalités de versement d'une durée fixée à 36 mois à compter de sa notification selon le projet ci-annexé. »

Jacky LEMOINE

La 8 pour le Programme national pour la rénovation urbaine, commune de Bruay-La-Buissière, attribution d'un fonds de concours de redynamisation urbaine et économique de l'îlot Doyelle Bruay-La-Buissière, signature d'une convention. La Communauté d'Agglomération dispose d'un dispositif de fonds de concours spécifique destiné à aider la réalisation des opérations inscrites dans le programme du renouvellement urbain, le PNRU sur son territoire. Par délibération en date du 20 décembre 2019, le Conseil communautaire a approuvé le nouveau programme national de renouvellement urbain qui s'applique aux quartiers du Mont-Liébaud à Béthune et le centre à Bruay-La-Buissière. Dans ce PNRU, la participation prévisionnelle de la Communauté d'Agglomération au titre des fonds de concours pour les projets de la ville de Bruay-La-Buissière s'élèverait globalement à 2 275 998 € sur la période du PNRU de 5 ans. Dans ce cadre, la ville de Bruay-La-Buissière sollicite l'attribution d'un fonds de concours pour l'action de redynamisation urbaine et économique de l'îlot Doyelle entre la rue Cadot et l'hôtel de ville. Le coût total de l'opération de redynamisation urbaine et économique de l'îlot Doyelle s'élève à 3 860 584 €. La participation de la Communauté d'Agglomération pour cette action s'élèverait à 252 500 €. Suite à l'avis favorable de la Commission Cohésion sociale du 15 septembre, il vous est proposé d'approuver le versement des fonds de concours à la ville de Bruay-La-Buissière et d'autoriser la signature de la convention d'attribution correspondante.

Olivier GACQUERRE

Merci. En fait, le programme de rénovation urbaine est validé depuis un petit moment. Maintenant, on y va opération par opération, donc on ajuste les montants. Monsieur le maire, c'est bon ?

Ludovic PAJOT

Oui, c'est bon, et vous êtes invité jeudi matin à 11 heures pour le premier coup de pioche.

Olivier GACQUERRE

Je vais m'en excuser, parce que je suis à Saint-Dizier. Je vais vous faire envoyer un petit mot d'excuse, je serai peut-être représenté. Merci. Sur cette question 8, y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? C'est donc voté, merci. Question 9, Bertrand pour les fonds de concours.

Décision du Conseil : adopté

FONDS DE CONCOURS

Rapporteur(s) : COCQ Bertrand

9) FONDS DE CONCOURS AUX COMMUNES - ATTRIBUTION

« Le Conseil communautaire a institué un dispositif de fonds de concours et a défini leurs règles d'éligibilité par délibération du Conseil communautaire du 28 juin 2017 modifiée.

Un certain nombre de communes ont déposé des dossiers qui ont fait l'objet d'une instruction technique et d'une validation en exécutif réuni le 08 septembre 2022.

Suite à l'avis favorable de la commission « Aménagement, Transports et Urbanisme » du 12 septembre 2022, il est proposé à l'Assemblée de se prononcer sur les demandes récapitulées dans le document ci-annexé. »

Bertrand COCQ

Merci, Monsieur le Président. Bonsoir à tous, on va donc vous parler des fonds de concours concernant le 3^e trimestre. Pour ce 3^e trimestre, il y a eu 22 opérations dans 18 communes, pour 12 thématiques abordées. La première thématique est l'intervention d'urgence. Deux communes sont concernées : Auchy-au-Bois et Blessy. L'une pour le remplacement du serveur informatique de la mairie et l'autre pour le remplacement des radiateurs de la mairie. Pour ces deux fonds de concours, le montant est de 4 698 €. Pour la thématique de l'accessibilité, deux communes : Lorgies et Beuvry. Lorgies pour la mise aux normes PMR des sanitaires du restaurant « Le Petit Lorginois » et pour Beuvry, la mise en accessibilité de passages piéton. Pour ces deux opérations, le montant total des fonds de concours est de 9 059 €. Dans la catégorie « randonnée », deux communes également : Beuvry et Camblain-Chatelain. Pour Beuvry, c'est la réfection du chemin des halage et pour Camblain-Chatelain, c'est la réparation du chemin rural de Bourg à Camblain. Pour ces deux opérations également, un montant de fonds de concours de 9 920 €. Ensuite, concernant la mobilité et les modes doux, deux communes : Beuvry et Saint-Venant. Beuvry pour la création d'un cheminement doux entre les rues Blum et De Gaulle. Pour Saint-Venant, c'est la cohabitation des modes de circulation au niveau de l'hospice. Pour ces deux fonds de concours, un montant total de 57 709 €. Ensuite, au niveau du développement de la lecture publique, nous avons six communes : Burbure, Gonnehem, Billy-Berclau, Houdain, Lapugnoy et Lillers. Pour Burbure, c'est l'informatique et le mobilier de la médiathèque pour un montant de fonds de concours de 18 877 €. Pour Gonnehem, c'est l'aménagement de la médiathèque et le fonds documentaire initial pour un montant de fonds de concours de 20 719 €. Ensuite, Billy-Berclau, Houdain, Lapugnoy et Lillers, c'est le renouvellement du fonds documentaire pour 3 628 € pour Billy-Berclau, 5 000 € pour Houdain, 2 100 € pour Lapugnoy et 9 870 € pour Lillers. Dans la thématique « Activités commerciales et artisanales », une seule demande, la commune de La Couture pour l'installation d'un bar à bières pour un montant de fonds de concours de 112 880 €. Ensuite, concernant la thématique de la requalification des espaces publics, la commune de Chocques pour l'aménagement du centre-bourg, nous sommes à la troisième phase donc un montant de fonds de concours de 185 945 €. Je n'évoque pas chaque fois le coût de l'opération, vous l'avez au tableau et vous l'avez eu dans les annexes. Concernant la thématique de l'amélioration d'un service public, deux communes : Hesdigneul-lès-Béthune et Labeuvrière, toutes les deux pour des travaux de rénovation lourds d'écoles,

celle du Rietz à Hesdigneul et l'école maternelle à Labeuvrière ; pour ces deux communes, un montant de fonds de concours de 135 000 €. Pour la thématique du sport, la commune de Beuvry pour création de terrain sportif au pôle Léo Lagrange pour un montant de fonds de concours de 245 000 €. Pour la thématique de la création d'un nouveau service à la population, la commune de Saint-Venant pour la création d'une maison des associations, un montant de fonds de concours de 192 500 €. Dans la thématique de la préservation et de la valorisation du patrimoine architectural, la commune de Linghem pour le changement de la couverture de la mairie, isolation et changement des huisseries, pour un montant de fonds de concours de 14 505 €. Enfin, au niveau de la politique de la ville, Bruay-La-Buissière, on vient d'en parler ; la commune de Haisnes pour la rénovation de la chapelle Saint-Élie pour un montant de fonds de concours de 20 053 €. Ce qui nous fait au total pour ces 22 opérations, un montant total de fonds de concours de 1 182 500 € arrondis. La somme des projets communaux soutenus représente un investissement total de 5 939 000 €, donc un rapport de 1 à 5 : pour 1 € alloué en termes de fonds de concours, il y a 5 € de travaux réalisés. Je n'en ai pas parlé, mais vous aviez le détail sur le côté. Au niveau des heures d'insertion, il y a 5 153 heures d'insertion, soit un peu plus de trois équivalents temps plein et quand on fait le cumul sur les trois premiers trimestres, nous sommes au montant de fonds de concours alloués à 2 715 000 €.

Olivier GACQUERRE

En conclusion, il faut être gentil avec Bertrand parce qu'il a quand même un gros porte-monnaie. Merci Bertrand. J'imagine qu'il n'y aura pas de contestation sur ces montants, c'est l'application des règles qui sont en cours. On reviendra au moment du projet de territoire sur ces fonds de concours, dont on proposera collectivement d'élargir l'enveloppe et peut-être de repenser les modes d'intervention. Ce sera à votre appréciation et à celle des communes en particulier. Sur la question 9, y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Non ? Je vous remercie. Ludovic, s'il te plait, pour la question 10.

Décision du Conseil : adopté

ENVIRONNEMENT - PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE TERRITORIAL

Rapporteur(s) : IDZIAK Ludovic

10) COOPÉRATION EN FAVEUR DU PCAET ET COORDINATION DES ACTIONS DANS LE DOMAINE DE L'ÉNERGIE : SIGNATURE D'UNE CONVENTION CADRE AVEC LA FEDERATION DEPARTEMENTALE D'ENERGIE DU PAS-DE-CALAIS (FDE62)

« La Fédération Départementale de l'Énergie du Pas-de-Calais (FDE62) est l'autorité organisatrice de la distribution et de la fourniture d'électricité et du gaz. Elle est un acteur et un partenaire majeur de la transition énergétique menée dans les différents territoires du département.

L'article L.229-26 du code de l'Environnement et l'article L2224-37-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) permettent aux syndicats exerçant la compétence d'autorité organisatrice d'électricité ou de gaz d'être associés aux processus d'élaboration des Plans Climat Air Énergie Territoriaux (PCAET). La FDE62 a mis en place une Commission Consultative Paritaire le 28 novembre 2015 qui vise à coordonner les différentes actions de transition énergétique menées par les territoires (électricité, gaz, réseaux de chaleur, énergies renouvelables, efficacité énergétique) et à mutualiser les données.

Conformément à l'article L.2224-34 du CGCT, les EPCI, qui ont adopté leur PCAET, coordonne la transition énergétique sur leur territoire et sont responsables de l'animation et de la mise en œuvre d'actions en la matière.

Compte tenu du rôle de la FDE62 et de la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane, en matière de transition énergétique, et pour permettre d'accroître la coopération entre les 2 parties, la signature d'une convention cadre de partenariat est proposée.

Son objectif principal est de rappeler le rôle de chacun en la matière et de définir les différentes possibilités d'accompagnement en fonction des sujets. Les différents enjeux de coopération et de coordination sont les suivants :

- la mise à disposition de ressources spécifiques dans le cadre de la réalisation, du suivi et de l'évaluation d'un PCAET ;
- les actions menées au titre du dispositif du Conseil en Énergie Partagé (CEP) ;
- le développement des bornes de recharges pour véhicules électriques sur le réseau d'éclairage public : REMORA ;
- la maîtrise de la demande en énergie et le développement des énergies renouvelables ;
- l'accompagnement dans le développement territorial en matière d'électricité et de gaz : la création ou l'extension d'une zone d'activités, l'alimentation d'un acteur économique « gros consommateur », la qualité de la fourniture d'électricité, les raccordements et l'analyse des différents coûts induits, l'effacement de réseaux, le développement de la méthanisation.

Cette convention, d'une durée de 3 ans à compter de sa date de notification, reconductible tacitement, par périodes annuelles, requiert également pour les 2 parties de fixer les différents niveaux d'engagements.

Suite à l'avis favorable de la commission « Développement Economique et Transition Ecologique » du 12 septembre 2022, il est proposé à l'Assemblée d'approuver les modalités de la convention cadre de coopération et d'en autoriser la signature telle que ci-annexée. »

Ludovic IDZIAK

Merci, Monsieur le Président. Mes chers collègues, il s'agit de la signature d'une convention-cadre avec la FDE. Tout le monde connaît la FDE du Pas de Calais qui est l'autorité organisatrice de la distribution et de la fourniture d'électricité et de gaz. Elle est placée par le code de l'environnement et le CGCT comme associée privilégiée au PCAET, donc elle a pour ce faire et depuis 2015, année où les PCAET ont été rendus obligatoires, créé une commission consultative paritaire. L'idée est effectivement pour elle de coordonner les différentes actions de transition énergétique sur les différents territoires du Pas de Calais. Le CGCT en même temps crée pour les EPCI qui ont adopté leur PCAET, la fonction de coordination de la transition énergétique sur le territoire. Comme nos deux institutions ont un rôle quand même important à jouer en matière de transition énergétique, il convient de formaliser notre coopération, il vous est donc proposé de signer cette convention, Monsieur le Président, que chacun d'entre nous a pu consulter en annexe. L'idée est de rappeler dans cette convention le rôle de chacun et de définir les différentes possibilités d'accompagnement en fonction des sujets et de bien définir le rôle et qui fait quoi là-dedans. La FDE en direction des communes ou par le biais de l'Agglomération ? Chacun sait déjà ce qu'il peut obtenir auprès de la FDE. Cette convention traite de la mise à disposition de ressources spécifiques dans le cadre de la réalisation, suivi et évaluation du PCAET, des actions à mener au titre du dispositif CEP et c'est là notre particularité puisqu'on propose ce service à chacune de vos communes et il convenait de pouvoir bien déterminer qui fait quoi entre le service EP de la FDE et le service EP de notre Agglomération. Cette convention traite aussi du développement des bornes de recharge pour véhicules électriques sur le réseau d'éclairage public qui est un dispositif particulier Remora. La maîtrise de la demande en énergie et le développement de nos énergies renouvelables, l'accompagnement dans le développement territorial en

matière d'électricité et de gaz, je ne reviens pas sur les sous-items qui vous sont présentés sur la diapo. La convention a une durée de trois ans et est renouvelable tacitement chaque année. Les membres de la commission développement économique et transition écologique du 12 septembre ont rendu un avis favorable à cette convention. Je ne sais pas Gérard, si tu veux ajouter un mot, étant donné que tu nous représentes à la FDE. Je sais que c'est un exercice que chaque EPCI est en train de faire parce qu'il s'agit de formaliser ses engagements réciproques, je ne sais pas si tu veux ajouter quelque chose.

Gérard OGIEZ

Non, je n'ai rien à ajouter à ce que tu as dit. Par contre, je voudrais simplement rappeler Voltalis, j'aimerais qu'on puisse en parler assez rapidement soit en exécutif ou faire une présentation.

Ludovic IDZIAK

C'est une simple information, peut-être qu'on peut juste débattre ou s'il y a lieu, voter, et tu peux donner l'information. Je vous rends la parole, Monsieur le Président.

Gérard OGIEZ

Voltalis, c'est un système qui est appuyé par la FDE, développé par une société. Cela consiste simplement à mettre chez les usagers en chauffage électrique un boîtier qui télécommande l'installation. C'est gratuit, cela permet aussi aux habitants qui l'utilisent de faire autour de 20 à 25 % d'économies et c'est développé déjà dans certaines grandes villes comme Calais. Je pense qu'il faudrait que l'Agglo puisse accompagner cela aussi. La FDE est d'accord pour envoyer leur spécialiste faire la présentation quand on le demande. Cela permettra aussi, avec les mesures qui risqueraient d'être prises dans la distribution d'énergie pour cet hiver, ce sera peut-être un peu trop court pour notre secteur, de pratiquer les délestages pour éviter trop de coupures d'électricité dans tout le pays. Il y a quand même une économie pour les usagers.

Ludovic IDZIAK

Vous aurez bien compris que c'est une information à destination des particuliers et la FDE se fait le haut-parleur et l'écho d'un dispositif qui permet aux habitants de mieux gérer leur consommation, en tout cas d'en mesurer instantanément la consommation. Peut-être qu'on pourra pousser le sujet par le biais du cabinet à chacun d'entre vous afin que vous puissiez le relayer dans vos communes éventuellement.

Olivier GACQUERRE

Merci Gérard. Sur le sujet, je mettrai vos votes après. La FDE déjà nous protège aujourd'hui aussi contre les hausses des tarifs de gaz et électricité. Vous savez qu'on a voté des groupements de commandes, certains s'arrêtent et vont être prolongés, il y a les tarifs bleus, les tarifs jaunes... Mais globalement, c'est aussi ce qui nous préserve aujourd'hui sur la hausse des tarifications d'énergie pour nos bâtiments, nos équipements, y compris les piscines. D'ailleurs, on devrait peut-être avoir une bonne nouvelle, on pourrait être protégés sur trois équipements supplémentaires, on pourrait peut-être basculer sur un contrat FDE donc cela nous préserve encore un peu plus longtemps dans l'espoir que les coûts redescendent. On aura un budget supplémentaire à voter le 18 octobre. À l'occasion de ce budget supplémentaire, la question énergétique sera au cœur de nos préoccupations. On avait prévu effectivement d'évoquer cette facilité pour voir comment ensuite via les communes et via les locaux et les maires, nous pourrions aller vers l'habitant pour le sensibiliser et déployer parce que je ne suis pas sûr que la FDE va déployer directement chez l'habitant. Je pense qu'elle va passer par ses adhérents, c'est-à-dire nous. C'est ce que j'ai compris, donc il faut qu'on regarde bien exactement comment on peut se positionner comme facilitateurs pour ensuite aller effectivement jusqu'à l'habitant. En tout cas, cela fait partie des pistes et tout ce qui sera solution à proposer, on le fera bien volontiers. Merci donc, je sais que tu es toujours présent pour nous représenter, donc je te remercie, Gérard. Sur cette délibération, y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Vous l'avez compris,

on reviendra donc vers vous le 18 sur ces sujets. Merci également à Ludovic. Rosemonde, on change de thématique.

Décision du Conseil : adopté

ACCES AU DROIT ET PREVENTION DE LA DELINQUANCE

Rapporteur(s) : MULLET Rosemonde

11) AIDE AUX VICTIMES – CO-SIGNATURE DE LA CHARTE DU RESEAU DE LUTTE CONTRE LES VIOLENCES INTRAFAMILIALES DE L'ARRONDISSEMENT DE BETHUNE

« Au titre de sa compétence en matière de Prévention de la Délinquance, la Communauté d'Agglomération a créé le Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD) et mène des actions de prévention des violences intrafamiliales et soutient financièrement les dispositifs d'aide aux victimes. A ce titre, elle est un acteur majeur du Réseau de lutte contre les violences intrafamiliales de l'arrondissement de Béthune.

Ce Réseau a été mis en place en 2013 à l'initiative de la Sous-Préfecture de Béthune.

Il a pour objectif premier de fédérer et de coordonner les acteurs locaux de la lutte contre les violences faites aux femmes et contre les violences intrafamiliales sur l'arrondissement de Béthune.

La création d'une charte, co-signée par chaque partenaire de ce réseau permet de définir les objectifs et engagements communs qu'ils soient collectifs ou individuels.

Elle tend à préserver un esprit partenarial bienveillant notamment au travers des actions de prévention et de sensibilisation, en mutualisant les moyens propres à chacun.

Suite à l'avis favorable de la Commission Cohésion Sociale du 15 septembre 2022, il est proposé à l'Assemblée d'approuver la mise en place de la charte d'engagement du Réseau de lutte contre les violences intrafamiliales ci-annexée et d'autoriser le Président, le Vice-président délégué ou le Conseiller délégué à la signer avec chaque partenaire qui y souscriront. »

Rosemonde MULLET

Oui, bonsoir à toutes et à tous. Au titre de sa compétence en matière de prévention de la délinquance, la Communauté d'Agglomération a créé le Conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance ; elle mène des actions de prévention des violences intrafamiliales et soutient financièrement les dispositifs d'aide aux victimes. Elle est donc un acteur majeur du Réseau VIF de l'arrondissement de Béthune, et ce depuis 2013, année de sa mise en place à l'initiative de la Sous-préfecture. Ce réseau fédère et coordonne les acteurs impliqués dans l'éradication de ces actes. La création d'une charte cosignée par chaque partenaire de ce réseau permet de définir les objectifs et engagements communs, qu'ils soient collectifs ou individuels. De plus, elle tend à préserver un esprit partenarial bienveillant à travers des actions de prévention, de sensibilisation, en mutualisant les moyens propres à chacun. Suite à l'avis favorable de la Commission cohésion sociale du 15 septembre, il nous est proposé ce soir d'approuver la mise en place de la charte d'engagement du réseau de lutte contre les violences intrafamiliales que vous avez pu consulter en annexe et d'autoriser le Président, le Vice-président ou le Conseiller délégué à la signer avec chaque partenaire qui y souscrira. Merci.

Olivier GACQUERRE

Merci Rosemonde. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Merci. Je vais te laisser la parole pour la question 12, en remerciant au passage les services qui ont fait un effort d'accompagnement de nos délibérations. Vous voyez qu'on essaie de résumer le contenu des délibérations et pas d'afficher uniquement les titres, donc je les remercie parce que c'est un travail long de préparation qui a été organisé. Donc merci aux équipes.

Décision du Conseil : adopté

Rapporteur(s) : MULLET Rosemonde

12) AIDE AUX VICTIMES EN ZONE POLICE – VERSEMENT DES PARTICIPATIONS AU DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS ET SIGNATURE DE CONVENTIONS MULTIPARTITES

« Au titre de la compétence « prévention de la délinquance », répondant à une sollicitation du Département du Pas-de-Calais, le Conseil Communautaire a délibéré le 25 septembre 2013 pour autoriser le cofinancement d'un poste d'intervenant social dans les commissariats de police du territoire. Sa mission est d'assurer la prise en charge, sur le plan social, des personnes en détresse, dont le traitement et le suivi ne relèvent pas de la compétence, ni des attributions de la police.

Le Département a poursuivi cette action de 2014 à 2022 dans le cadre de l'appel à projets du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) et bénéficie à ce titre d'une aide de l'État.

Le coût annuel de l'action s'élève à 44 700 € en 2022, en raison d'un passage à temps partiel de 80 % de l'intervenant social. Son plan de financement s'établit comme suit :

- 14 900 € par le FIPD
- 14 900 € par le Département
- 14 900 € par la Communauté d'Agglomération.

Suite à l'avis favorable de la Commission Cohésion sociale du 15 septembre 2022, il est demandé à l'Assemblée d'approuver le versement au Département du Pas-de-Calais, porteur du poste, de la participation au titre de l'année 2022, soit un montant de 14 900 €, et d'autoriser la signature de la convention correspondante. »

Rosemonde MULLET

Comme vous le savez, l'agglomération au titre de sa compétence « prévention de la délinquance » intervient financièrement sur le poste d'intervenant social en commissariat de police porté par le Département, et ce depuis 2013. Cela nécessite donc la signature d'une convention multipartite. Par ailleurs, le coût de cette action pour 2022 s'élève à 44 700 € couvert par tiers par le FIPD, le Département et la Communauté d'Agglomération. Suite à l'avis favorable de la Commission cohésion sociale du 15 septembre, il nous est demandé d'approuver le versement au Département du Pas de Calais, porteur du poste, la somme de 14 900 € correspondant à la participation au titre de l'année 2022 et d'autoriser la signature de la convention correspondante.

Olivier GACQUERRE

Merci, y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? C'est donc adopté, merci beaucoup. Question 13, Maurice Leconte.

Décision du Conseil : adopté

Rapporteur(s) : LECONTE Maurice

13) COMPOSITION DES COMMISSIONS THEMATIQUES - MODIFICATION DE LA REPRESENTATION DE LA COMMUNE DE SAINT HILAIRE COTTES, VERQUIGNEUL ET CAUCOURT

« Par délibération en date du 28 septembre 2021, le Conseil communautaire a procédé à la désignation des membres appelés à siéger au sein des commissions thématiques.

Pour faire suite aux démissions de plusieurs Conseillers municipaux, il y a lieu de désigner de nouveaux représentants de la commune de Saint-Hilaire-Cottes, Verquigneul et Caucourt.

En application de l'article L 2121-21 du Code Général des Collectivités territoriales, le Conseil communautaire peut décider au préalable et à l'unanimité de ne pas recourir au scrutin secret pour ces désignations.

Il est proposé les candidatures de :

Commune de Saint Hilaire Cottes :

- Monsieur Nicolas BECOURT, représentant suppléant en remplacement de Monsieur Dominique DANEL pour la commission « Cycle de l'Eau ».

Commune de Verquigneul :

- Madame Stacy DUBOIS, représentante titulaire en remplacement de Monsieur Matthieu FOURCROY pour la commission « Développement Économique et Transition Écologique ».

Commune de Caucourt :

- Madame Dorothée DESCAMPS, représentante titulaire en remplacement de Monsieur Grégory CLETON et la candidature de Monsieur David CARON, représentant suppléant en remplacement de Madame Dorothée DESCAMPS pour la commission « Cycle de l'Eau ».

L'Assemblée est invitée à procéder aux opérations de vote. »

Maurice LECONTE

Merci, Président. Pour faire suite aux démissions de plusieurs conseillers municipaux, il s'agit de désigner de nouveaux représentants de la commune de Saint-Hilaire-Cottes, Verquigneul et Caucourt au sein des commissions. Il est proposé les candidatures : commune de Saint-Hilaire-Cottes, commission « Cycle de l'eau », Monsieur Nicolas Bécourt en remplacement de Monsieur Dominique Danel qui était suppléant. Commune de Verquigneul, la commission « Développement économique et transition écologique », Madame Stacy Dubois en remplacement de Monsieur Matthieu Fourcroy qui était titulaire. Commune de Caucourt, commission « Cycle de l'eau », Madame Dorothée Descamps remplace Monsieur Grégory Cléton qui était titulaire et Monsieur David Caron remplace Madame Dorothée Descamps qui était suppléante.

Olivier GACQUERRE

Merci Maurice. J'imagine qu'il n'y a pas d'opposition, ni d'abstention. C'est le principe de prendre acte des décisions des communes. Merci, Corinne pour la question 14, s'il te plait.

Décision du Conseil : adopté

Rapporteur(s) : LAVERSIN Corinne

14) APPROBATION DE LA MODIFICATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL DU SIVOM DE L'ARTOIS SUR L'ENSEMBLE DES COMMUNES

« La modification du plan local d'urbanisme intercommunal du SIVOM de l'Artois sur l'ensemble des communes a été prescrite par arrêté du Président de la Communauté d'Agglomération n° AG/21/30 en date du 15 juillet 2021.

Le projet consiste en l'ajout et la suppression d'emplacements réservés, la correction d'erreurs de zonage, la clarification des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) et en la modification de certaines dispositions du règlement opposable.

Le projet a été notifié aux personnes publiques associées mentionnées à l'article L.132-7 du code de l'urbanisme ainsi qu'à l'Autorité Environnementale. Après examen, l'Autorité Environnementale a décidé, par décision n°2021-5829 en date du 14 décembre 2021, de ne pas soumettre le projet à la réalisation d'une évaluation environnementale

Ce projet a fait l'objet d'une enquête publique du 16 mars 2022 au 6 avril 2022 inclus conformément à l'arrêté du Président de la Communauté d'Agglomération n° AG/22/05bis en date du 18 février 2022. À la suite de cette enquête, le commissaire enquêteur a émis, dans son rapport et ses conclusions annexés à la présente, un avis favorable sur le projet.

Considérant l'avis favorable émis par le groupe de travail PLU réuni le 28 juin 2022,

Suite à l'avis favorable de la Commission « Aménagement, Transports et Urbanisme » du 12 septembre 2022, il est proposé à l'Assemblée d'approuver la modification du Plan Local d'Urbanisme intercommunal du SIVOM de l'Artois sur l'ensemble des communes telle qu'annexée à la présente délibération.

Conformément aux dispositions du Code de l'Urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage pendant un mois au siège de la Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois -Lys Romane et dans la mairie de chacune des communes membres.

Elle sera en outre publiée sur le site internet de la Communauté d'Agglomération. Mention de cet affichage sera insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le Département.

Le dossier de Plan Local d'Urbanisme Intercommunal du SIVOM de l'Artois modifié sera tenu à la disposition du public conformément à l'article L.153-22 du code de l'Urbanisme. »

Corinne LAVERSIN

C'est l'approbation de la modification du PLUI du SIVOM de l'Artois sur l'ensemble des communes. Pourquoi cette modification, cette procédure ? Il y avait des erreurs matérielles, il y a eu le recensement de modifications souhaitées par les 13 communes concernées, des ajustements d'opérations d'aménagement programmé, suppression, modification ou création d'emplacements réservés et ajustements légers du règlement. Vous avez eu sur la slide le déroulé calendaire, vous avez juillet 2021, la prescription et là on arrive à la fin du processus et on vous demande d'approuver la modification de ce PLUI de l'Artois, avec un avis favorable du GT-PLU du mois de juin et l'avis favorable de la commission en charge de ces questions.

Merci Corinne. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Avant de laisser la parole à Danielle Mannesiez pour la dernière délibération, je voudrais faire une mise au point sur ce service d'urbanisme et les équipes du service foncier qui ont été dans certains messages maltraités donc je prends la défense quand même des agents. Il faut savoir que c'est un service qui est mutualisé, donc facultatif par définition, mais c'est surtout un service pour lequel on a des difficultés de recrutement, d'attractivité, de formation. On sait que l'Etat pendant un temps a renvoyé cela vers nous. On n'a pas d'école de formation sur ces métiers, donc on y travaille. Bien sûr, des gens qui savent faire de la planification, des SCOT, des PLUI, des schémas, pas de problème, mais instruire en tant que tel, c'est un autre sujet. Depuis deux ans, vous aurez noté, y compris dans vos communes, vous savez qu'il y a eu beaucoup d'activité sur les travaux, sur la question des constructions et autres, cela a demandé beaucoup de temps supplémentaire, par ailleurs la reconversion des sites économiques. Cette reprise, ces installations, quand on amène Corning sur Ruitz, je peux vous dire que c'est un travail sur le plan administratif incroyable donc il y a eu beaucoup plus de monde et de sollicitations, des révisions aussi sur groupe PLU, le SCOT, le ZAN qui arrive, donc toutes ces demandes supplémentaires avec un service pour lequel il y a aussi des agents qui ont eu des problèmes de santé, ce qui se respecte, à un moment donné le croisement des deux fait que oui, nous avons eu dans ce service des décalages et comme on veut toujours bien faire, on n'a pas pris sur nous de dire : attendez, on va avoir un problème d'instruction et sur certaines demandes, peut-être qu'on va aller vers des documents tacites, faisons le choix dès le départ plutôt que de subir. Au passage, on a cherché des solutions, donc nous avons pris un sous-traitant extérieur, mais lui aussi, il faut qu'il trouve la main d'œuvre et il faut qu'il intègre tous nos documents réglementaires. Cela ne se fait pas comme cela en claquant des doigts en deux minutes, donc tout cela a amené certainement à des dysfonctionnements. La dématérialisation aussi, que l'on n'a pas souhaitée encore une fois et qu'on nous a imposée, là aussi donc je crois qu'on peut comprendre un peu les choses et pas toujours tirer sur l'ambulance. Peut-être que celui qui en avait d'ailleurs le plus parlé n'est pas là ce soir, mais je profite de la séance publique pour vous le dire et de rappeler mon attachement aux agents. Quand on n'est pas bons, on le dit. Je n'ai pas de mal à dire : là, on n'est pas bons, mais sur cette histoire très franchement, je demande un peu de compréhension sur ce qui se passe réellement sur le terrain. Allez voir les agents à l'urbanisme, ou au foncier, ils vous expliqueront exactement ce qui se passe. Ils font du mieux qu'ils peuvent et il n'y a pas d'obstruction. Il y a une volonté à agir, mais attention à cette pression qui peut être menée par certains, directement ou indirectement. Ce n'est pas bien. S'il y a des soucis, des sujets, je le redis, au Cabinet du Président comme on dit, on a des gens dédiés qui écoutent les maires et les élus locaux en direct, dites-le-nous à nous quand il y a des soucis, on ira avec l'administration voir ce qu'il se passe et régler les situations. J'ai demandé aussi la vérité des prix et qu'on nous dise précisément là où on ne va pas atteindre l'objectif, là où on risque d'être en difficulté, pour pas que vous, élus locaux, soyez vous-mêmes en difficulté. Je veux bien assumer qu'on ne soit pas au rendez-vous, mais il faut le dire en avance et il faut être clair avec les élus que nous sommes, on est des gens responsables, plutôt que d'essayer de bien faire et à la fin ne pas y arriver et se retrouver tous finalement dans une situation où on cherche le coupable plutôt que la solution. Je veux être au clair là-dessus, j'ai été un peu agacé avec cela, parce que franchement on peut avoir des difficultés entre nous, c'est normal, cela fait partie parfois des joutes politiques, mais il ne faut pas prendre en otage les agents. Ce n'est pas une chose correcte et on le disait tout à l'heure, quand il y a des difficultés, autant être solidaire et essayer de les régler que finalement de renforcer et de jeter de l'essence sur le feu. Je me permets de vous le dire, sans animosité, mais au moins, c'est dit et je le dis aussi au nom de Corinne qui a été citée dans un mail. On ne connaît pas la vie des gens et en ce moment, je suis de tout cœur avec elle, donc il faut aussi comprendre que tout le monde fait de son mieux. Merci pour vous et pour eux, pour tout le monde.

Décision du Conseil : adopté

Rapporteur(s) : MANNESSIEZ Danielle

15) ORGANISATION DES CONSEILS COMMUNAUTAIRES - CHANGEMENT DEFINITIF DU LIEU DE REUNION

« Les séances du Conseil communautaire se tiennent au siège de la Communauté d'Agglomération.

Compte tenu des capacités d'accueil de la salle Guy Emerton de l'Hôtel communautaire de Béthune, l'accueil des conseillers et du public dans des conditions satisfaisantes et en termes de sécurité lors de la tenue des séances du Conseil communautaire n'est plus possible.

Conformément à l'article L 5211-11 CGCT, le Conseil communautaire peut se réunir et délibérer, à titre définitif, dans un autre lieu situé sur le territoire de la Communauté d'Agglomération, dès lors que ce lieu ne contrevient pas au principe de neutralité, qu'il offre les conditions d'accessibilité et de sécurité nécessaires et qu'il permet d'assurer la publicité des séances.

L'article 5 du règlement intérieur du Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération autorise la tenue des séances dans un autre lieu que le siège social dans une commune membre, après délibération du Conseil communautaire.

Il est proposé à l'Assemblée d'approuver le changement définitif de lieu de réunion du Conseil communautaire qui se tiendrait désormais à la salle Olof Palme de Béthune ; cette dernière répondant en tout point aux besoins.

Il est précisé que si pour quelque cause que ce soit la salle Olof Palme est indisponible, les séances du Conseil communautaire se tiendraient, à titre exceptionnel, au siège de la Communauté d'Agglomération. »

Danielle MANNESSIEZ

Merci, Monsieur le Président. Cette délibération porte sur le changement définitif du lieu de réunion. Les séances du Conseil communautaire se tiennent actuellement à la Communauté à la salle Guy Emerton de l'Hôtel communautaire. Il n'est plus possible dans des conditions satisfaisantes et en termes de sécurité la tenue de ces séances. Conformément à l'article L. 5211-11 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil communautaire peut se réunir et délibérer à titre définitif dans un autre lieu situé sur le territoire de la Communauté avec respect du principe de neutralité, les conditions d'accessibilité et de sécurité nécessaires et qui permet d'assurer la publicité des séances. L'article 5 du règlement intérieur du Conseil communautaire autorise la tenue des séances dans un autre lieu que le siège social dans une commune membre. Il est proposé à l'Assemblée d'approuver le changement définitif de lieu de réunion du Conseil communautaire qui se tiendrait désormais à la salle Olof Palme de Béthune, cette dernière répondant en tous points aux besoins. En cas d'impossibilité, les séances se tiendraient à titre exceptionnel au siège ici au 5^e étage de l'Hôtel communautaire. Voilà, Président.

Olivier GACQUERRE

Pas de changement pour les Bureaux.

Jean-Pierre SANSEN

Je voterai oui, mais est-ce qu'on pourrait mieux sonoriser la salle ? Au fond, à la salle Olof Palme, on n'entend pas grand-chose. Il faudrait améliorer la sonorisation en bout de salle. Merci.

Olivier GACQUERRE

C'est vrai, les élus Béthunois sont parfois radins, je regarde le chargé d'exécution du budget. Peut-être remettre un peu d'argent à la sono béthunoise. Tu soulèves un point justement, c'est aussi le coût de la délocalisation de nos Conseils, parce qu'en réalité, quand on est ici, tout est interne. Il n'y a pas de surcoût. Moi aussi, j'ai demandé à ce qu'on soit très attentifs et que cela ne devienne pas le prétexte d'une facture de je ne sais quoi donc oui, il faut qu'on regarde de ce côté et qu'on fasse au plus simple et au moins coûteux, au plus efficace en tout cas. Le message est entendu, Jean-Pierre.

Christel BRAEM

Je souhaiterais savoir s'il y aura un coût de location pour la salle.

Olivier GACQUERRE

Bonne idée, on n'y avait pas pensé, mais on pourrait le rajouter. Non, il n'y a pas de location. C'est une mise à disposition de la ville de Béthune. On n'en profite pas, ce serait un peu osé quand même.

Emmanuelle LEVEUGLE

Je voulais juste savoir si vous prévoyez éventuellement une autre utilisation de cette salle ou si elle va être vide tout le temps.

Olivier GACQUERRE

Ici, elle est utilisée au quotidien.

Emmanuelle LEVEUGLE

Elle est utilisée en dehors des réunions ?

Olivier GACQUERRE

Oui.

Emmanuelle LEVEUGLE

Parce qu'il y a une sacrée surface, et vu le prix de l'énergie...

Olivier GACQUERRE

Dans le cadre du projet de territoire, il y aura une réflexion à mener sur un certain nombre de mètres carrés qui pourraient être valorisés le week-end, le soir, le matin. Effectivement, à ce jour, cette salle n'est pas louée. Si c'est la question.

Emmanuelle LEVEUGLE

Non, ce n'était pas ma question. C'était vraiment pour savoir si on allait la réutiliser, l'optimiser puisqu'il y a quand même beaucoup de surface. Je pense qu'elle doit aussi coûter cher en chauffage, etc. puisque c'est une pièce qui a été ajoutée.

Olivier GACQUERRE

Non, globalement, on peut couper.

Emmanuelle LEVEUGLE

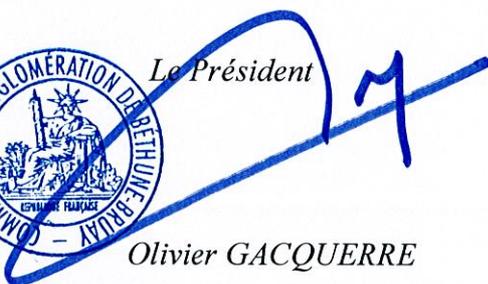
D'accord, donc pour le moment, il n'y a pas de projet particulier.

Olivier GACQUERRE

*Non. C'était juste pour le fonctionnement. C'est bon ? Est-ce qu'il y a des oppositions ou des abstentions ?
Je vous remercie, je vous souhaite une bonne soirée et je vous donne rendez-vous les 18 et 20 octobre.
Merci.*

Décision du Conseil : adopté

VISA DU « PROCES-VERBAL »

 Le Président

Olivier GACQUERRE

 Le secrétaire de séance

Ludovic IDZIAK